Cité libre

NOUVELLE SÉRIE

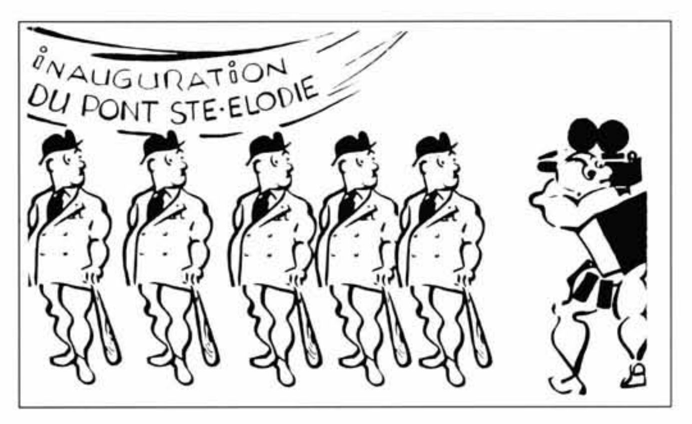
VOLUME XX • NUMÉRO 1 • FÉVRIER 1992 • 3,50$

ARTS ET LETTRES











Les grands oubliés de l'inauguration du Musée des Beaux-arts de Montréal

Idéal

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

«Qui peut prétendre que la Loi des langues officielles impose quoi que ce soit à qui que ce soit, si ce n'est au gouvernement fédéral et aux provinces qui l'ont choisie?» rappellent Angéline Fournier-Tombs et Stephen Schecter au premier ministre de l'Alberta qui réclamait le 9 janvier dernier l'abolition d'une loi qui serait devenue selon lui «un symbole de ces irritants qui créent des tensions à travers le pays».

Toujours sur la question linguistique, mais au Québec cette fois, dans le cadre du colloque organisé pour marquer le quinzième anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, Jim Archibald a assisté à un incident, qui l'a incité à imaginer ce que John Stuart Mill aurait dit s'il avait été là.

De retour d'un long séjour en France et en Italie où il a ressenti profondément «une volonté d'ouverture aux autres, de dépassement de soi sur la route difficile de la construction d'un projet collectif», Renaldo Battista s'inquiète de l'avenir du Canada « un pays en récession profonde, léthargique et morose, en dérive politique dans tous les azimuts».

La lecture du rapport Allaire a fait bondir John Hayes. Cet ancien fonctionnaire du bureau des relations fédérales-provinciales, spécialiste de la Communauté économique européenne, ne croit pas en effet que l'on puisse avoir le beurre et l'argent du beurre, un Québec souverain dans un Canada économiquement fort.

Des Canadiens qui peuvent tout juste signer leur nom à ceux qui ne peuvent pas comprendre les consignes à suivre en cas d'incendie, Louis-Philippe Rochon nous explique comment le fait qu'une forte proportion de nos concitoyens ne font pas partie de *La Galaxie Gutenberg* va nous coûter de plus en plus cher.

D'abord fondées pour alphabétiser la jeunesse, nos écoles ont aussi pour mandat d'apprendre aux immigrants les us et coutumes de leurs hôtes et vice et versa. Si la majorité de nos pédagogues ont l'accueil chaleureux et ouvert, Monique Nemni n'est pas rassurée par l'accueil que certains d'entre eux réservent aux nouveaux arrivants.

Dans *La natalité et les «ismes»* Jacques Henripin règle quelques compte avec ceux qui, au Québec, s'insurgent contre toute politique nataliste parce que ces tenants du libéralisme et du féminisme assimilent toute politique favorisant la natalité au fascisme ou à l'étatisme. À en croire George Tombs il semble que la notion de *bon père de famille* n'existerait plus que dans le Code civil. Dans *Le père a-t-il un avenir* Tombs constate en effet que «le drame de la Révolution tranquille mais aussi de la plus grande partie de l'Occident c'est d'avoir jeté le bébé et son père avec l'eau du bain.»

«En Occident, on ne cesse de nous présenter le film des pauvres du Tiers Monde qui font la queue pour recevoir leur nourriture» nous écrit Heather Hill de retour d'Angola, où elle a accompagné une mission de secours de la Croix Rouge. Et c'est là qu'elle a découvert que «l'acte tout simple de donner à manger devient une opération complexe et pleine de dangers dans les pays en développement.»

Éric Devlin fulmine. La presse québécoise n'est pas fichue de rapporter un événement aussi marquant de la dernière décennie que le passage de la société occidentale, d'une économie industrielle à l'ère des communications. Rien d'étonnant à cela nous dit-il, considérant le peu de cas que nos médias font de la nouvelle scientifique et technique.

Étudiante de maîtrise en littérature comparée, Danielle Miller est une *fan* d'Hubert Aquin. Sa critique de *L'Antiphonaire* rappellera à de nombreux lecteurs de *Cité libre* le climat intellectuel du Québec des années soixante. Jean-Paul Murray nous revient avec le compte-rendu d'un ouvrage qui lui a réchauffé le coeur : *Anglophobie: made in Québec* de William Johnson. Gérard Pelletier quant à lui, trouve que l'aspect le plus curieux de la thèse de doctorat de Michael Oliver — rédigée en 1956 et publiée *texto* par Véhicule Press l'automne dernier — c'est qu'elle «se révèle fort utile à la compréhension du nationalisme québécois contemporain, comme si elle bénéficiait d'un recul à l'envers par rapport au temps présent!»

«La renaissance de *Cité libre* me rajeunit» écrit Jean-Maurice Laporte à Gérard Pelletier «Pourquoi pas des poèmes dans la revue. Sans poésie il n'y a pas de cité libre. Les dictateurs leur crèvent les yeux.»

Joignant le geste à l'écriture, Jean-Maurice Laporte nous a adressé des aikus de son cru qui sont comme autant de petits flocons de neige et que nous publions en page 16. Il y en aura d'autres.

Bonne lecture. ✎

À qui appartient *Cité libre*?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentré dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi.»

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme qui compte aujourd'hui une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Les membres de la Coopérative d'information *Cité libre* sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue.

SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 1 • FÉVRIER 1992 • 3,50$

ARTS ET LETTRES

Cité libre

Coopérative d'information
Cité libre

Conseil d'administration
Michel Dupuy, *président*
Kimon Valaskakis, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction
Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Angéline Fournier-Tombs
Comité de rédaction:
Jean-Pierre Bourdouxhe, Louis Lesage, Gérard Pelletier, Stephen Schecter, George Tombs.
Illustration:
Robert La Palme

Production
Infographistes: Claude Guérin, Carole Arbic
Photo: Simon Beaulieu
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc

ADRESSES

Siège social
Bureau 1400,
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, P.Q. H3A 3C8

Rédaction
3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Fax: (514) 398-7364

Service d'abonnement
PÉRIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Télécopieur: (514) 274-0201

Vente au numéro
MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Fax: (514) 364-7245

Vente aux libraires
DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Télécopieur: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144

Envoi de publication: enregistrement no. 10123

La natalité et les «ismes»

JACQUES HENRIPIN*

Imaginez quelque contrée où les gens auraient perdu l'appétit: 1 200 calories par jour en moyenne, au lieu des quelque 1 800 nécessaires, voilà leur pitance moyenne. Autour de cette moyenne, quelques rares goulus à 3 000 calories, une bonne moitié un peu au-dessous du minimum vital, le reste à un niveau lamentable. Ces derniers sont tellement occupés à leurs affaires professionnelles, à écrire dans les journaux, à jouer au golf, à courir les spectacles, à faire de la culture physique, à militer pour la préservation de la nature, de la justice et de l'antiracisme... qu'ils en perdent le goût de manger. Il est clair qu'à ce régime, on va peut-être sauver la justice et la nature, mais qu'il ne restera plus grand monde pour en profiter.

Les vieux, qui n'ont pas connu ce genre d'habitudes, semoncent bien un peu, mais leur pouvoir est mince. On les taxe de traditionnalisme réactionnaire, c'est bien le moins qu'on puisse faire; certaines chroniqueuses laissent même entendre que ces sermonneurs sont presque tous des hommes et que s'ils se soucient tant du régime alimentaire, c'est parce qu'ils sont friands de femmes bien charnues ! Heureusement, pareille hystérie n'est pas très répandue, mais comme elle donne un peu de piquant aux arguments idéologiques, la plupart du temps assez fades, comme il se doit, on lui fait tout de même un peu de place, même dans les meilleurs quotidiens. Bref, l'idée d'une alimentation raisonnable est devenue suspecte et l'on répand l'opprobre sur cet abject «alimentationnisme».

Les allégories sont boîteuses (ou plutôt ont une «mobilité réduite», comme le diraient sans doute les fonctionnaires du Secrétariat d'État). Cependant, c'est à peu près de cette façon que se présentent la natalité canadienne et les réactions qu'elle suscite, au Québec surtout, où l'on pratique un nationalisme épidermique. Rappelons d'abord les faits essentiels. Dans l'ensemble du Canada, les jeunes adultes (ceux qui ont autour de 30 ans aujourd'hui) n'auront pas assez d'enfants pour assurer leur remplacement. Pour réaliser ce remplacement, il faut une descendance moyenne de 2,1 enfants; or celle des jeunes Canadiens sera inférieure à cette norme de 15% (ce qui correspond aussi, grosso modo, au comportement des jeunes adultes de l'ensemble du monde industrialisé); quant aux Québécois, le déficit est presque le double: avec 1,6 enfant en moyenne, ils sont 25% au-dessous de la norme. On peut donner de cela une image plus collective: pour le Québec, par exemple, au lieu des quelque 95 000 naissances enregistrées en 1990, il eût fallu en compter 125 000, c'est-à-dire 30 000 de plus. La population du Québec est donc nettement sous-alimentée.

Existe-t-il donc une norme qui permettrait de décider qu'on fait assez d'enfants ou non? Pas vraiment, mais on peut facilement montrer quelques conséquences fort indésirables d'une faible fécondité. Je me place ici sur le plan de la société et non de l'individu. Même si je suis convaincu qu'il est bien plus fascinant d'élever des enfants que des chats ou des canaris, je reconnais à chacun le droit à ses préférences et je ne me sens aucune envie de donner des conseils personnels à quiconque. Que peut-il donc arriver sur le plan collectif? Au moins quatre choses :

- un vieillissement considérable qui va entraîner une forte augmentation des dépenses de santé que devra défrayer chaque travailleur;
- pour la même raison, un accroissement à peu près du même ordre des prélèvements à faire sur la production, en vue de satisfaire d'une façon décente les besoins des vieux;
- un poids plus grand de ceux qui ont leur avenir derrière eux, et donc un fort risque de conservatisme pantouflard;
- une réduction importante de la population (ou son remplacement par des immigrants plus prolifiques).

Il se trouve que les deux premiers points se prêtent à des calculs précis, moyennant quelques hypothèses. Il ne s'agit

En prenant le cas du Québec. Supposons que les générations qui viennent continuent à n'avoir en moyenne que 1,6 enfant par couple (ou par femme si l'on préfère). Vers 2030, les plus de 65 ans formeraient alors environ 25% de la population, pourcentage qui est deux fois et demie plus élevé qu'en 1986.

donc pas de visions imaginaires de prophètes de malheur; et ceux ou celles qui ridiculisent ou discréditent de tels soucis doivent se donner la peine de réfuter la pertinence ou la correction de ces perspectives. Il ne suffit pas de fixer quelques enjoliveurs au tableau ni de détourner l'attention sur les motifs inavouables de l'auteur des perspectives.

Je me contenterai de donner un exemple de calcul significatif, en prenant le cas du Québec. Supposons que les générations qui viennent continuent à n'avoir en moyenne que 1,6 enfant par couple (ou par femme si l'on préfère). Vers 2030, les plus de 65 ans formeraient alors environ 25% de la population, pourcentage qui est *deux fois et demie* plus élevé qu'en 1986. Supposons aussi que la contribution à la production économique de chaque groupe d'âge reste ce qu'elle est en ce moment (plus exactement, ce qu'elle était en 1986). Dans ces conditions, si l'on continue à donner aux malades les mêmes soins que maintenant, le coût de la santé que devra supporter chaque travailleur sera multiplié par près de deux et demi. En voyant les choses autrement, on peut aussi dire que le coût de la santé au Québec absorbera 16,5% du produit intérieur net, au lieu de 6,6% en 1988. Faut-il ajouter que si, déjà, on ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins actuels, quelques difficultés attendent les responsables de la santé, les contribuables et surtout les malades !

On peut tout de même réduire l'ampleur du problème. Dans une étude qui est en cours de révision, j'ai supposé que l'activité économique des femmes s'accroîtrait de 55%, et qu'en outre, la vie active des hommes et des femmes serait prolongée de trois ans. Ces deux mesures réduiraient le poids de la santé par personne active de 25%, ce qui laisse tout de même une augmentation du coût de la santé par travailleur de 90% par rapport à la situation de 1988.

Certains analystes ont la solution facile: l'accroissement de la productivité va compenser cette charge supplémentaire et peut-être même plus. Voire ! Admettons que sur quatre décennies, la production et le revenu par travailleur plein temps auront doublé, la population restant constante. La qualité des traitements reste la même, mais à cause du vieillissement, il faut en donner deux fois plus. Et comme le personnel de la santé a vu, lui aussi, son revenu individuel doubler, le coût total des soins s'est multiplié par quatre. De son côté, le revenu total a doublé, grâce à l'augmentation de la productivité générale, mais cela ne compense pas le quadruplement du coût de la santé. En fait le fardeau de chaque travailleur ou contribuable a doublé.

La seule façon d'échapper à cette conséquence, c'est de doubler la productivité de ceux et celles qui fournissent les soins. Je ne sais si c'est possible, mais il ne va pas de soi que la productivité de ce secteur augmentera aussi vite que dans l'ensemble de l'économie, ce que suppose implicitement l'argument «productivité». Rappelons qu'augmenter la productivité, c'est produire une quantité donnée de biens et services avec une quantité de travail moindre. Cela se produira sans doute, grâce à l'amélioration des techniques, au progrès scientifique et à une organisation plus efficace. Cependant, cela est plus difficile à réaliser dans les services médicaux que dans l'ensemble de l'économie.

Bref, pour que l'argument tienne, il faut que la productivité augmente aussi vite dans le secteur santé que dans l'ensemble de l'économie, ce qui parait peu probable.

Il faut d'ailleurs ajouter autre chose. Avec le temps, ce qu'on pourrait appeler le «niveau de vie santé» s'accroîtra, c'est-à-dire qu'on soignera (ou qu'on préviendra) de plus en plus de maladies, chacun réclamant le droit aux nouveaux traitements. En d'autres termes, on ne fera pas que maintenir la quantité et la qualité des soins, on l'augmentera. Cela aussi pèsera de plus en plus lourd sur le budget-santé.

Devant ces perspectives un peu accablantes, il y a intérêt à atténuer les difficultés. On a déjà évoqué trois moyens: accroître l'activité économique des femmes, prolonger la vie active de tous ceux qui le peuvent, et enfin augmenter la productivité des travailleurs de la santé. Mais on voit qu'à moins d'un accroissement très important de la productivité du secteur santé, on ne peut guère espérer neutraliser l'effet d'un fort vieillissement. Celui-ci se produira inévitablement, mais on peut le ralentir et le stopper à un niveau plus modéré. Comment? Principalement en s'attaquant à sa cause: le faible niveau de la natalité. L'immigration peut aussi jouer un rôle, mais il faudrait une immigration constante et massive pour qu'un effet sensible se produise.

Que peut-on espérer du côté d'un accroissement de fécondité? Si la descendance des couples ou des femmes passait de 1,6 à 2,1 enfants, le fardeau financier de la santé, vers 2030, représenterait 13 % de la production nationale nette au lieu de 16,5 % (réduction de 21 %).

Que peut-on espérer du côté d'un accroissement de fécondité? Si la descendance des couples ou des femmes passait de 1,6 à 2,1 enfants, le fardeau financier de la santé, vers 2030, représenterait 13% de la production nationale nette au lieu de 16,5% (réduction de 21%). À lui seul, cet ajustement a des effets bénéfiques presque aussi importants que les deux sources d'accroissement d'activité mentionnées plus haut.

Résumons d'une façon simple les avantages quantifiables de chaque facteur. Pour réduire le coût de la santé par travailleur de 5%, on peut:

- augmenter le nombre d'années d'activité des femmes de 3,2 ans;
- ajouter 1,4 ans à la vie active de tous;
- accroître la descendance finale d'un peu plus de un dixième d'enfant.

On peut aussi, bien entendu, jouer sur tous les plans à la fois, y compris l'efficacité des soins, impossible - pour nous du moins - à quantifier. L'accroissement du travail féminin et les découvertes médicales se produisent, pour ainsi dire,

spontanément et il faut favoriser ces mouvements; pour les deux autres phénomènes, on doit aller à contre-courant. Cependant, on serait bien mal avisé de ne pas essayer de différer l'âge de la retraite et de faire croître la natalité.

Et nous voici honteusement tombés dans le natalisme, ce qui devrait provoquer un sentiment d'horreur chez toute âme bien née. Crevons ce ballon tout de suite: le dictionnaire démographique des Nations-Unies nous dit qu'une politique nataliste ou pronataliste est celle qui cherche à faire croître le taux de natalité. Rien d'autre; pas de fondements idéologiques pernicieux, pas de complots concernant le ventre des femmes, comme l'écrivent si élégamment certaines apôtres de la stérilité féminine de stricte observance.

On utilise aussi d'autres gros mots effrayants, parfois avec la meilleure volonté du monde. Certains voient là du fascisme, rien de moins ! Car on suppose implicitement que, par on ne sait quel moyen, des adultes seraient forcés d'avoir des enfants qu'ils ne désirent pas. J'imagine qu'on pense à autre chose que l'opposition à l'avortement libre, car il serait un peu malhonnête de laisser entendre que l'opposition à l'avortement libre repose sur des soucis natalistes, du moins dans l'Occident libéral. À quel moyen coercitif pense-t-on? On ne le dit pas. La suspicion suffit.

Lorsqu'on pense à des mesures qui pourraient être prises en vue de redresser la natalité, c'est naturellement l'État qu'on fait entrer en scène, et l'on pense surtout à des moyens financiers. Du coup, l'État se glisse, prétend-on, dans la chambre ou le lit des couples et il achète des enfants (ou des parents) avec de l'argent. Mais alors, il en fait autant, j'imagine, quand il rembourse la totalité des frais de consultation contraceptive ou de stérilisation, non ? Ni dans un cas ni dans l'autre, je n'arrive à voir quelque intrusion indue de l'État dans la vie privée des citoyens. Dans les deux cas, chacun peut prendre ses décisions comme il l'entend.

Ce n'est pas le lieu de scruter les moyens à prendre, ni d'en analyser l'efficacité. Il faut tout de même dire que l'État est loin d'être le seul acteur possible en matière de redressement de la fécondité et que les moyens les plus efficaces ne sont probablement pas monétaires, bien que la compensation financière sous toutes sortes de formes ait un rôle important à jouer. L'opposition à l'intervention de l'État se fait au nom du *libéralisme* et je ne doute pas une seconde de la véracité de cette conviction chez ceux qui évoquent cet argument. Mais on peut se poser la question suivante: à côté de la liberté de ne pas avoir les enfants qu'on ne désire pas, n'y a-t-il pas aussi celle d'avoir les enfants qu'on souhaite ?

Et nous voici honteusement tombés dans le natalisme, ce qui devrait provoquer un sentiment d'horreur chez toute âme bien née. Crevons ce ballon tout de suite: le dictionnaire démographique des Nations-Unies nous dit qu'une politique nataliste ou pronataliste est celle qui cherche à faire croître le taux de natalité.

Les enfants ont un peu changé de nature. Naguère pléthoriques, ils sont devenus rares. Je me place toujours, ici, du point de vue de la société et non de l'individu. C'est une situation nouvelle: la société a «besoin» d'un certain nombre d'enfants bien élevés, pour perdurer d'abord, et aussi pour fonctionner convenablement; cela n'est pas nouveau; ce qui l'est, c'est que les adultes d'aujourd'hui ne les lui offrent plus en nombre suffisant. Cela mérite bien un peu de réflexion... peut-être même beaucoup.✎

**Démographe bien connu, Jacques Henripin est professeur à l'Université de Montréal.*

Nouvelles du Comité pour la libération d'Henriette Haddad

La famille Haddad, et le Comité pour la libération d'Henriette Haddad poursuivent leurs recherches intensives pour localiser Henriette Haddad, l'otage canadienne oubliée. Ils ont fait appel pour cela à de nombreux spécialistes de ces questions à l'étranger. Aux dernières nouvelles, Henriette Haddad serait bien vivante et détenue par une des dernières milices à ne pas avoir déposé les armes: le Hezbollah. L'ONU mène sa propre enquête et le gouvernement canadien semble avoir entrepris quelques démarches diplomatiques.

Henriette Haddad c'est la pointe d'un énorme iceberg, c'est le coeur d'une manipulation inacceptable. Non, la crise des otages n'est pas terminée. Non les larmes de joie de la femme et de la fille de Terry Anderson n'ont pas mis un point final à l'«Affaire».

Ce que nous craignions depuis le début est en train d'arriver. Le train des otages les plus connus est passé. Restent au Liban les otages les moins connus. Ceux qui ont une double citoyenneté: Henriette Haddad, ou Florence Raad (double citoyenneté française et libanaise), ceux que les médias ont déclaré morts, sans qu'aucune preuve ne le confirme, comme Alberto Molinari, deux Allemands, et bien sûr certainement plusieurs centaines de citoyens libanais.

La reconnaissance internationale du Liban, de la Syrie et de l'Iran, si désespérément recherchée, ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Et certainement pas au prix de vies humaines. Et certainement pas au prix de la vie d'Henriette Haddad, notre otage.

ANGÉLINE FOURNIER-TOMBS, JOHN HUMPHREY, *co-présidents*
GEORGE TOMBS, *secrétaire*

Le père a-t-il un avenir?

GEORGE TOMBS

Au moment même où la société croit entrevoir l'émergence d'un «nouveau père», à la fois pionnier et instinctivement coresponsable de la vie de famille, les hommes glissent vers une zone trouble d'ambiguïté. Car à l'heure de la paternité inconsciente, séparée, éclatée, différée, congelée et parfois court-circuitée, beaucoup d'hommes se sentent à la fois culpabilisés, diminués, désorientés, et incapables de développer un discours propre sur leur condition.

C'est vrai, la réaction des mouvements féministes à une condition qui maintenait les femmes dans l'immobilité ou la dépendance sociale — où l'homme avait la liberté d'aller et de venir alors que la femme était, dans la majorité des cas, confinée au foyer avec peu de chance d'en sortir — était tout à fait compréhensible voire même indispensable.

Entretemps, l'homme — père et mari — était devenu l'exutoire de toutes les frustrations, l'ennemi à abattre. Mais de nos jours, il est futile de reprocher au souverain mâle de jadis son orgueil et son indifférence. Ce discours d'enfants blessés tombe à côté du problème: le Roi est mort depuis longtemps.

D'après Irène Bleton, professeure de psychologie à l'Université du Québec à Montréal, «la question de la paternité s'exprime surtout à l'intérieur d'une protestation féminine. Dans ce contexte, la souffrance des hommes trouve difficilement les mots pour se dire. On assiste plutôt à l'abandon, par l'homme, de ses positions défensives, pour se rendre complice de l'instauration officielle du pouvoir des mères.»[1]

Là où l'abandon paternel peut décevoir, de son côté l'auto-suffisance maternelle semble illusoire. En 1990, 39% des naissances au Québec survenaient en-dehors du cadre du mariage légal, soit deux fois le taux des Canadiens de manière générale, ainsi que des Américains blancs. Or, dans les cas de rupture d'un rapport de concubinage au Québec, il n'y a aucune provision légale de pension alimentaire pour l'ex-compagne.(À ce propos , lire l'article de Henry Aubin du 7 octobre 1991 dans *The Montréal Gazette*)

Et l'on sait que trois décennies de travaux concertés n'ont guère réussi à combler l'écart économique séparant les femmes des hommes. Ce n'est pas parce que la femme ne dépend plus de l'homme qu'elle est soudain devenue *indépendante* : au contraire, elle vit souvent dans un désert affectif et économique. Au départ, la femme souffre d'un énorme handicap : elle n'a droit en moyenne qu'au deux-tiers du salaire de l'homme pour un travail équivalent. Par conséquent, il n'y a rien de surprenant à ce que le taux de pauvreté dans les familles monoparentales (dans 95% des cas à chef féminin) ait pris des proportions alarmantes. De 1981 à 1986, le nombre de familles monoparentales à chef féminin bénéficiant de l'aide sociale passe de 65 200 à 82 700: une hausse de 26,8%.[2]

En effet, quelque part entre l'idéologie contemporaine de l'auto-suffisance de la femme, l'avènement des nouvelles technologies de reproduction, et l'angoissante odyssée du «nouveau père» dans un monde méconnaissable qui le dévalorise, nous avons perdu confiance en la paternité comme valeur sociale positive et surtout réalisable.

Un exemple de ce malaise? En novembre 1990 a eu lieu une conférence de pédopsychiatrie à l'Université McGill, intitulée «L'enfant et son père dans les années quatre-vingt-dix». Le postulat de départ des conférenciers (tous d'éminents psychiatres) était que chaque enfant a un père, et que ce dernier a un rôle important à jouer. Cette approche, dictée autrefois par le bon sens, est devenue, après vingt années de péripéties et de recherches, la stupéfiante découverte d'aujourd'hui. Le père aurait-il tout de même un avenir au Québec?

> *À l'heure de la paternité inconsciente, séparée, éclatée, différée, congelée et parfois court-circuitée, beaucoup d'hommes se sentent à la fois culpabilisés, diminués, désorientés, et incapables de développer un discours propre sur leur condition.*

Grandeur et surtout misère . . .

Avec des grossissements pouvant aller jusqu'à 400 000 fois, le photographe suédois Lennart Nilsson nous a montré «l'instant de la victoire qui crée un homme ... un seul et unique spermatozoïde parvient à pénétrer dans l'ovule grâce aux 20 000 coups de fouet de son flagelle.»[3]

Mais ce n'est guère à partir de cette rencontre, ni avec les mots «tu vas être papa» que commence soudain l'aventure

paternelle. «Inconsciemment, les femmes pensent que la paternité est un choix, alors que la maternité leur est imposée, puisque faisant partie de leur constitution biologique,» dit Emmanuelle C., 34 ans, mère de 4 enfants. «C'est ce qui crée le déséquilibre. Même si bon nombre d'hommes font le choix d'élever une famille, et fort bien d'ailleurs, beaucoup d'autres quittent leur conjointe enceinte ou déjà mère.»

La paternité n'est pas toujours spontanée: elle est parfois un fil à tisser entre père, mère et enfant avant et après l'accouchement, un lien à établir délibérément avec patience ou à faire accepter avec un mélange de tendresse et d'autorité, une sorte d'abstraction et parfois même une énigme.

Mais aussi, et hélas trop souvent, l'image de la paternité telle que nous la présente généralement la culture de masse, ainsi que certains comportements masculins, font ressortir l'irresponsabilité, l'abus de pouvoir parental sinon la violence.

Une enquête sur les «nouveaux pères» révèle que «les maris consacraient environ 9 heures par semaine aux travaux domestiques et aux soins des enfants en 1965; en 1975, ils étaient passés à 9,7 heures par semaine! Nous sommes loin d'une révolution dans ce domaine.»[4]

Newsweek ne rapportait-il pas, en 1989, qu'aux États-Unis, quinze millions d'enfants américains — un sur quatre — grandissaient sans père au foyer? Il s'agit là d'un taux deux fois supérieur à celui d'il y a trente ans. Au cours d'une année typique, 40% de ces enfants ne voient jamais leurs pères. Ces chiffres traduisent non seulement le fait que plus de la moitié des mariages américains se terminent par un divorce, mais aussi que la charge des enfants revient presqu'inévitablement à la mère.

Pendant ce temps, la bonne nouvelle à l'effet que trois enfants sur quatre vivent avec leurs pères n'a pas fait l'objet d'un reportage. Alors qu'ils évoquent souvent les agressions physiques et sexuelles des pères, les médias montrent rarement le papa berçant son bébé nuit après nuit, ou élevant seul des enfants rejetés par leur mère. Bien au contraire, le «papa-poule» tel que nous le présentait par exemple le film à succès *Trois hommes et un couffin* (1986), a même quelque chose d'attendrissant — car exceptionnel.

Par ailleurs, les nouvelles doctrines éducatives «ruinent le fondement du prestige paternel et hypertrophient celui de la mère en même temps qu'elles favorisent une pédagogie de la manipulation»[5] qui encourage la coalition mère-enfant. Et cette complicité est en train de s'infiltrer dans les moeurs.

Roger B., trente-quatre ans, sirote son café viennois dans un restaurant d'Outremont. «C'était arrivé à un de mes amis d'avoir un enfant sans le savoir. Sa copine venait de rompre avec lui. Elle a découvert qu'elle était enceinte, mais elle n'a pas voulu lui souffler mot de cette grossesse. Bien-sûr, nous tous dans son entourage à elle avons gardé le secret. Je n'y vois aucun problème. Cela m'est-il arrivé? Quoi, à moi? Comment pourrais-je le savoir?»

L'autosuffisance de la femme

À partir des années soixante déjà, dans la balance des coûts et des avantages d'un enfant supplémentaire, tout le monde, les hommes compris, s'étaient sensibilisés aux inconvénients de la parenté. Le drame de la Révolution tranquille mais aussi de la plus grande partie de l'Occident c'est d'avoir jeté le bébé et son père avec l'eau du bain.

En plus de revaloriser le désir comme une fin en soi, les nouvelles moeurs avaient donné un coup de froid à la procréation, désormais devenue un acte rationnel. Ou plutôt la planification était devenue rationnelle; souvent la grossesse, conséquence parfois inattendue d'une contraception défectueuse ou mal-gérée, était un mal évitable. L'avortement apparaissait comme un symbole de la libération de la femme.

Paradoxalement, l'affaire Chantale Daigle a consacré à la fois le monopole féminin en matière de fécondité et la déresponsabilisation de l'homme.

«Selon le président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr. Augustin Roy,» pouvait-on lire dans *Le Devoir* du 28 juillet 1989, «l'interruption de la grossesse est une question strictement personnelle qui concerne uniquement la femme enceinte et son médecin.»

Dans *La Presse* une semaine plus tard, Francine Pelletier écrivait: «la question de l'avortement, faut-il le rappeller, a toujours été la pierre angulaire de la condition féminine, indépendamment du nombre de femmes et d'hommes en faveur de l'interruption de grossesse. Pourquoi? Parce qu'il s'agit du seul droit accordé aux femmes, en tant que femmes. Tous les autres droits accordés depuis peu sont en quelque sorte des libertés d'hommes: le droit de voter, le droit de parler en public, de travailler à l'extérieur, de gagner de l'argent, de voyager seul...»

Hélas trop souvent, l'image de la paternité telle que nous la présente généralement la culture de masse, ainsi que certains comportements masculins, font ressortir l'irresponsabilité, l'abus de pouvoir parental sinon la violence.

Mais le paradoxe est de taille, car si les femmes ont le droit de véto sur la paternité, pourquoi les hommes se fatigueraient-ils à assumer leurs responsabilités de parents?

Plus qu'une coalition mère-enfant, on est en train d'encourager une coalition femme-État (enseignants, travailleurs sociaux, magistrats) qui, d'un côté, exige des hommes châtiés un comportement de responsabilité relationnelle et paternelle qu'elle déprécie de l'autre.

Le revers de la médaille

Marie T., sept ans, rentre de l'école en banlieue montréalaise. «Maman, dit-elle, tu sais John n'a pas de papa. Je ne comprends pas, mais il m'a dit que c'est le médecin qui a donné à sa maman ce qu'il fallait pour avoir un enfant. Mais le médecin voit plein de patients: ce n'est pas lui alors le papa. John dit qu'il n'a jamais eu de papa.»

Cette jeune fille, qui sera peut-être un jour mère de famille elle-même, reçoit un message tout à fait inédit dans l'histoire: elle apprend — d'un garçon — que dans certains contextes, l'effacement du père biologique ainsi que la disparition du père social peuvent être prémédités. Elle apprend par ailleurs qu'une femme a le pouvoir de se passer

du père de son enfant, c'est-à-dire d'avoir ce dernier pour elle toute seule.

L'insémination artificielle avec donneur anonyme apparaît comme le revers de la médaille de cette nouvelle autosuffisance féminine. Elle autorise «la mise en retrait du père au profit du seul produit fécondateur, le sperme».[6] Pour la première fois dans l'histoire, il s'agit d'une technique, dont l'utilisation est sanctionnée par l'État, qui permet aux femmes qui le souhaitent d'être androgyne, d'être mère et père en même temps, ou presque.

Or, à en croire le psychologue québécois Martin Gauthier [7] «l'enfant a toujours un père! Son effacement total signe la psychose. Car l'enfant lui-même est la preuve irrécusable du coït parental!»

Alors qu'ils évoquent souvent les agressions physiques et sexuelles des pères, les médias montrent rarement le papa berçant son bébé nuit après nuit, ou élevant seul des enfants rejetés par leur mère.

L'idée voulant qu'une femme puisse très bien élever une famille sans père n'est pas nouvelle. En effet, bien avant de devenir un article de foi du féminisme radical, il s'agissait-là d'une réalité dans la vie de nombreuses femmes, à cause des décès, des guerres, des absences pour le travail, ou des absences tout court. Mais actuellement, la théorie semble avoir rejoint la pratique, dans la mesure où, par une sorte de négation du mâle, certaines femmes planifient leur maternité, tout en contournant le problème posé par la paternité.

D'après Irène Bleton, «l'éclatement des structures familiales a généré l'apparition massive de familles monoparentales (c'est-à-dire constituées, dans l'écrasante majorité, par une mère avec ses enfants provenant souvent de 2 ou 3 pères différents); le discours féministe radical a placé l'homme dans une position de gêneur ou de mal provisoirement nécessaire (par exemple pour engendrer l'enfant).»[8]

Des naissances à tout prix

L'absence du père, qu'elle soit dûe à l'abdication délibérée de l'homme ou à son exclusion de la famille par la femme et/ou l'État, est d'autant plus regrettable dans le cas du Québec. Car justement un débat hautement politisé y fait rage sur la dénatalité.

Tout le monde au Québec sait que la liberté individuelle aurait «entraîné la liberté collective de ne pas se reproduire, donc de disparaître.»[9] Voilà pourquoi, tableaux à l'appui, certains de nos démographes font planer le pronostic sombre, le scénario apocalyptique, la finitude d'une langue et d'une culture.

En effet, l'indice synthétique de fécondité au Québec est devenu un véritable enjeu national: cet indice, 1,6 enfants par femme au cours de sa vie productive, révèle un déficit de 30% par génération par rapport au taux souhaité (2,1) pour maintenir une population stable. Et le lien entre vulnérabilités démographique et culturelle ne serait plus à démontrer.

Au curé en soutane d'autrefois, rentrant chez Mme Bélanger pour la convaincre de dépasser la douzaine, a succédé en quelque sorte l'État québécois, à la recherche d'un modeste 0,6 de francophones qui arriveraient à maturité pour payer des impôts et faire rayonner le français à partir de l'an 2010.

Qui n'applaudirait pas le programme d'allocations à la naissance de chaque enfant? 500 $ pour le premier, $1 000 pour le second et 6 000 $ versés en seize allocations trimestrielles de 375 $ pour le troisième enfant et les suivants: voilà un programme qui favorise les naissances de manière astucieuse, revalorisant du coup la fécondité.

Mais 6 000 $ n'ont que valeur de symbole, surtout dans un contexte de famille éclatées et recomposées, où la femme contemporaine est souvent condamnée à une vie de solitude pour ne pas dire de misère.

À quoi bon chercher à redresser le taux de natalité si, par la même occasion, on fait naître des enfants sans père, tout en vouant un grand nombre de nos petits Québécois à une sous-existence dans la pauvreté? Ferait-on jamais naître des enfants, en privant ces derniers, dès l'accouchement, de leurs mères? Le père ne serait-il qu'un accessoire biologique?

À force de vouloir quantifier et de subventionner la production de ces «biens collectifs» que sont les enfants, on a oublié qu'avant, pendant et après la conception, il y a une relation entre deux personnes, homme et femme, ainsi que la volonté de mettre au monde un bébé. Au moment de dresser la liste des droits de l'enfant, on a perdu de vue le droit fondamental pour chaque enfant d'avoir un père.

Au lieu de faire la promotion d'une augmentation de naissances, dans le but de «renforcer la culture québécoise», on devrait s'attarder sur la perspective d'une vie de famille sécurisante à long terme pour l'homme, la femme et les enfants. Cela veut dire repenser, de fond en comble, les rapports entre parents dans un contexte original, sur la base de la complémentarité de l'homme et de la femme. Autrement dit, de déclencher une véritable révolution dans les mentalités: la reconnaissance de la paternité, non plus comme une quelconque entrave à la liberté féminine, mais comme l'alliée la plus naturelle de la maternité.

NOTES

1 Pères «à l'ancienne» et «nouveaux pères» au Québec, in Dialogue, 1989, no. 2, p. 85.
2 Sur ce sujet voir notre article «Les fantômes du paradis», dans Cité Libre, septembre 1991.
3 Paris-Match, 13 septembre 1990, pp. 50-51.
4 Jean Delumeau et Daniel Roche, Histoire des Pères et de la Paternité, Larousse, 1990, p. 398.
5 C. Moreux, cité par Irène Bleton, ibid., p. 91.
6 Jean Delumeau & Daniel Roche, Histoires des pères et de la paternité, p. 390.
7 L'amère fonction paternelle, Prisme, 1990.
8 Pères «à l'ancienne» et «nouveaux pères» au Québec, p. 87.
9 Le démographe français Jean Bourgeois-Pichat, cité par Jacques Henripin dans Naître ou ne pas être, IQRC, Québec, 1989, p. 137.

Souverainneté et CEE

Ce que le rapport Allaire ne dit pas

JOHN A. HAYES*

Les propositions constitutionnelles du Parti libéral du Québec présentées dans le rapport Allaire comportent deux grands objectifs: l'autonomie politique du Québec et une plus forte intégration économique du Québec et du reste du Canada. Allaire donnerait au Québec des pouvoirs similaires à ceux d'un état souverain.

Le rapport essaie de démontrer en citant l'expérience de la Communauté européenne qu'il n'y a pas «incompatibilité entre intégration économique et souveraineté nationale». Les pays qui forment cette Communauté, nous dit-on, «réalisent l'intégration économique sans compromettre leur souveraineté politique nationale».

En réalité, ces pays renoncent à une bonne partie de leur souveraineté pour réaliser cette intégration économique.

Il ressort très clairement de l'expérience de la Communauté que toute augmentation majeure de l'autonomie du Québec, telle que proposée par Allaire, a de fortes chances de compromettre le degré d'intégration économique que nous connaissons au Canada. Ceux qui préconisent la «souveraineté» pour le Québec sont peut-être prêts à accepter une telle conséquence mais ils doivent comprendre qu'il est très difficile de concilier autonomie et intégration qui, par nature, s'opposent.

Que signifie souveraineté?

Souveraineté est un des mots favoris du monde politique parce qu'il suscite l'émotion et que personne ne sait trop ce qu'il signifie. En gros, la souveraineté c'est la capacité d'agir indépendamment de toute autre autorité.

En Grande-Bretagne, ceux qui s'inquiètent de l'intégration croissante de la Communauté prétendent que ses institutions ne sont pas souveraines, que seuls les États membres sont souverains et que cette souveraineté ne peut être mise en commun ni partagée.

C'est l'attitude adoptée en Grande-Bretagne par le Groupe de Bruges, groupe qui s'est constitué pour appuyer et développer les idées avancées par Mme Thatcher (maintenant présidente honoraire du groupe) à l'occasion d'un discours prononcé à Bruges en 1988 sur les dangers d'une plus grande intégration de la Communauté européenne.

Ce groupe compte parmi ses membres plus de 100 députés conservateurs et symbolise les divisions sérieuses qui continuent de régner au sein de ce parti quant au rôle de la Grande-Bretagne dans la Communauté, divisions qui ont contribué, en 1990, à remplacer Mme Thatcher par M. John Major au poste de premier ministre.

Le Groupe de Bruges déclare qu'une entité souveraine peut conclure des accords tout en conservant le droit de se désister. Au sens strictement légal, les états membres de la Communauté demeurent en effet souverains. En pratique toutefois, ils ont renoncé à une bonne partie de leur liberté d'action indépendante.

L'ancêtre de la CEE, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, avait été conçue pour limiter la capacité des états d'entrer en guerre en restructurant et en intégrant les industries concernées. C'était limiter une manifestation majeure de souveraineté. Depuis lors, d'autres traités et lois ont lié les états membres entre eux pour former une communauté dans laquelle, pratiquement aujourd'hui, «tous les gouvernements partent du principe qu'il n'y a pas de limite à leurs intérêts communs.»

Il ressort très clairement de l'expérience de la Communauté que toute augmentation majeure de l'autonomie du Québec, telle que proposée par Allaire, a de fortes chances de compromettre le degré d'intégration économique que nous connaissons au Canada.

Il serait politiquement impossible pour la plupart d'entre eux de décider maintenant de se retirer. John Major a déclaré que ce serait «impensable» et l'on sait pourtant que les Britanniques sont moins fervents de la Communauté que les autres. Contrairement au Québec, les États membres ne menacent pas de s'en aller. Ils savent que les conséquences économiques seraient catastrophiques. On sait d'autre part qu'il y a une longue liste de pays qui souhaitent adhérer à la Communauté.

Si Allaire veut l'autonomie politique pour le Québec, peut-il trouver dans la Communauté européenne un modèle?

La souveraineté politique nationale des États membres a-t-elle été limitée?

Limites à la souveraineté imposées par le processus législatif

Le Comité Spaak, qui a préparé la voie du Traité de Rome, était convaincu que l'on ne pouvait créer de marché commun sans surveillance institutionnelle. il pensait qu'il serait impossible d'énumérer toutes les procédures et tous mécanismes nécessaires pour atteindre les objectifs de la Communauté. Plusieurs institutions ont ainsi été mises sur pied et des règlements d'application précisent et mettent en oeuvre les textes du traité.

Au sens strictement légal, les États membres de la Communauté demeurent en effet souverains. En pratique toutefois, ils ont renoncé à une bonne partie de leur liberté d'action indépendante.

La Commission, composée de fonctionnaires nommés, propose des lois qui sont ensuite adoptées par le Conseil, auquel les États membres sont représentés par des ministres. Le Parlement européen, élu directement depuis 1979, joue un rôle limité mais croissant dans le processus législatif. Ces différentes lois précisent et mettent en oeuvre les articles du traité.

En général, le Conseil adopte les lois à l'unanimité mais depuis l'Acte unique européen, amendement au traité adopté en 1985, un nombre croissant de lois sont adoptées à la majorité qualifiée. Chaque pays dispose d'un nombre de voix qui reflète sa population, les plus petits ayant une participation pondérée. Les quatre pays les plus grands (l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie) ont dix voix chacun sur un total de 76. Il faut 54 voix pour adopter une loi à la majorité qualifiée.

Cet amendement au traité, dont l'objet principal était d'accélérer la réalisation d'un marché commun interne sans frontières dès 1992, a dû être ratifié par chaque parlement national. «Tous les débats de ratification ont porté sur la mesure dans laquelle l'Acte unique entraînait un abandon partiel de la souveraineté des États à la Communauté. Dans le cas de deux pays ... il fallut des référendums populaires pour trancher la question constitutionnelle.» (*The Times Guide to 1992*).

Cet acte reflète la constatation générale qu'il faudrait avoir plus souvent recours au scrutin majoritaire.

Une caractéristique de l' Acte unique est sa «dimension sociale» qui tente d'établir les droits des simples citoyens. Les lois qui fixent «des normes sociales minimum visant l'amélioration du milieu de travail et, en particulier, la sécurité et la santé des travailleurs» sont adoptées à la majorité qualifiée.

L'Acte unique établit un cadre juridique détaillé non seulement pour l'achèvement du marché interne mais également pour renforcer le rôle du Parlement et faire progresser la coopération économique et monétaire, la politique sociale, la recherche et l'environnement. Le Parlement a été investi d'un nouveau pouvoir l'habilitant à modifier les projets de loi concernant le programme de 1992 et d'un droit de véto sur les accords internationaux. Le Conseil ne peut rejeter un amendement qu'à l'unanimité, à moins que la Commission appuie le Conseil, auquel cas une majorité suffit.

La souveraineté des états membres est circonscrite par le scrutin majoritaire au Conseil, le pouvoir d'amendement et d'autres pouvoirs (par exemple sur le budget) du Parlement et le droit de la Commission de prendre l'initiative de projets de lois.

Une publication du Groupe de Bruges propose de retirer cette fonction essentielle à la Commission afin de réduire le nombre d'«initiatives législatives inutiles» visant une plus grande intégration.

La Cour de justice de Luxembourg

La Cour de justice de Luxembourg est un élément essentiel de la structure de la Communauté. L'interprétation qu'elle a donnée du traité dans les années 60 et 70 a fait progresser l'intégration alors que tout le processus semblait menacé.

La Cour interprète le droit communautaire et a déclaré que celui-ci avait préséance sur le droit national. Dans l'affaire Costa contre Enel en 1964, elle a jugé: «Contrairement aux traités internationaux ordinaires, le traité de la CEE a engendré son propre système juridique qui ... est devenu partie intégrante des systèmes juridiques des États membres dont les tribunaux sont tenus de le faire appliquer. En créant une Communauté de durée illimitée ... les États membres ont limité leurs droits souverains.»

Certains articles du traité et certaines lois du Conseil donnent aux particuliers des droits qu'ils peuvent faire respecter par leurs tribunaux nationaux. Par exemple, l'article 119 stipule que les hommes et les femmes doivent bénéficier de la parité salariale. Ce droit peut être invoqué par des particuliers devant leurs tribunaux nationaux, non seulement contre les autorités publiques mais dans tous les contrats et conventions collectives.

En juin 1990, des pêcheurs espagnols ont déclaré qu'une loi du Royaume-Uni contrevenait à la Loi de la Communauté et la Cour a déclaré qu'un tribunal du Royaume-Uni pouvait suspendre l'application de cette loi nationale même s'il n'avait pas encore été établi qu'elle contrevenait à la Loi de la Communauté.

En 1974, en Angleterre, une femme a déclaré qu'elle avait le droit de faire appliquer une directive adoptée par le Conseil qui n'était pas encore entrée en vigueur dans le Royaume-Uni. La Cour lui a donné raison. Le retard des États membres, même pour des raisons de procédure ou de difficultés constitutionnelles, n'empêche pas leurs ressortissants d'invoquer ces directives devant les tribunaux nationaux.

Les relations étrangères des États membres sont également circonscrites. La Cour a déclaré qu'ils ne «peuvent plus conclure d'accords externes une fois que la Communauté a elle-même légiféré dans le domaine dans la mesure où de tels accords risquent d'empiéter sur la politique de la Communauté.»

Un ancien président de la Cour européenne de justice,

Lord Mackenzie-Stuart, se dit inquiet lorsqu'il entend des personnalités politiques décrire le mode d'opération de la Communauté comme une coopération volontaire d'États souverains indépendants. Il rappelle une déclaration célèbre de 1963 dans laquelle la Cour déclarait: «Le Traité ... est plus qu'un accord qui crée simplement des obligations mutuelles entre les États signataires ... [Il établit] des institutions dotées de droits souverains ... La Communauté constitue un nouvel ordre juridique ... pour lequel les États ont limité leurs droits souverains ... le droit communautaire non seulement impose des obligations aux particuliers mais leur confère également des droits qui entrent dans leur tradition juridique.»

Tout le monde n'est pas d'accord sur la façon dont la Cour européenne de justice interprète le traité. Dans une introduction à une récente publication du Groupe de Bruges, l'ancien président de la Cour d'appel de la Grande-Bretagne

Contrairement au Québec, les États membres ne menacent pas de s'en aller. Ils savent que les conséquences économiques seraient catastrophiques. On sait d'autre part qu'il y a une longue liste de pays qui souhaitent adhérer à la Communauté.

Lord Denning regrette que «la Cour européenne de justice ait fait disparaître notre souveraineté. Elle a pris beaucoup de décisions empiétant sur notre droit législatif et déclare que nous devons obéir à ses décisions plutôt ...» Il signale que le Parlement britannique (qui est encore souverain au sens strict du terme) pourrait adopter une loi stipulant que les décisions de la Cour ne sont pas exécutoires si elles n'ont pas été approuvées par la Chambre des Lords et que les directives du Conseil ne le sont pas non plus si elles n'ont pas été approuvées par le Secrétaire d'État.

Une telle initiative est des plus improbables. Elle irait à l'encontre de la décison Costa de 1964 selon laquelle il était «impossible pour les États ... de donner préséance à une mesure unilatérale et subséquente sur un système juridique accepté par eux sur une base de réciprocité ... La mise en application du droit communautaire ne peut varier d'un État à l'autre ... sans porter atteinte aux objectifs du traité ...»

La politique de la concurrence et l'aide de l'État

La politique de la concurrence est un autre élément vital de la Communauté européenne. Celle-ci n'est-elle pas, après tout, fondée sur la foi dans les mécanismes du marché et n'est-ce pas la concurrence qui fait fonctionner le marché? On peut s'étonner qu'il ne soit pas question de politique de concurrence dans le rapport Allaire. C'est en effet absolument fondamental pour le succès de la Communauté et de tout marché commun.

Cette politique touche à peu près tous les champs d'activité de la Communauté (à l'exception importante de l'agriculture) et la Commission a été autorisée à administrer cette politique, qui s'applique à la fois aux entreprises privées et aux entreprises publiques. Les pratiques restrictives et l'abus d'une position dominante sont interdits. La Commission peut également empêcher les fusions qui représentent un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'ÉCU au sein de la Communauté. Ce pouvoir a été utilisé pour examiner la constitution d'entreprises en participation et le fusionnement de firmes de la Communauté et de l'extérieur.

En mars 1991, la Cour a déclaré valide une directive de 1988 de la Commission exigeant que les gouvernements mettent fin aux droits spéciaux et exclusifs accordés (par exemple aux compagnies de téléphone nationalisées) pour l'importation, la vente et le service après vente de terminaux de télécommunication. Cette décision importante a confirmé que la Commission pouvait arrêter des règles générales visant à empêcher les États membres de conférer des droits de monopole qui ne sont pas justifiés.

Tout de suite après cette décision de la Cour, la Commission a annoncé son intention de commencer à démanteler les monopoles nationaux d'électricité et de gaz qui, selon un article récent, seraient «parmi les derniers bastions de la protection nationaliste en Europe.» L'objectif est de permettre à tout fournisseur de la CEE de distribuer de l'énergie par n'importe quel pipeline ou réseau de distribution en Europe.

Arguant également de ses pouvoirs en matière de concurrence, la Commission a jugé qu'Eurosport, chaîne de télévision par satellite, contrevenait au droit communautaire en ce sens qu'elle réunissait et faisait coopérer deux concurrents éventuels à l'exclusion de tout autre intervenant.

Non seulement la Commission s'attaque-t-elle aux monopoles d'État mais elle est également autorisée à réglementer l'aide gouvernementale qui peut parfois dénaturer les lois de la concurrence.

La France préconise la présence de l'État dans ce qu'elle considère les industries stratégiquement importantes telles que la sidérurgie, l'électronique et l'automobile. En 1988, la Commission a approuvé une importante subvention gouvernementale du gouvernement français au constructeur nationalisé Renault à la condition que le statut protégé de cette firme (qui ne peut déclarer faillite) soit remplacé par un statut commercial normal et qu'une partie des usines soient fermées. La dernière condition n'a pas été respectée et, en mai 1990, la Commission a réussi, après certaines négociations difficiles avec la France, à obliger Renault à rembourser au gouvernement plus d'un quart de la subvention initiale et des intérêts sur un cinquième.

En 1988, le gouvernement britannique a convenu de vendre à la société privée British Aerospace le groupe automobile nationalisé Rover et, ce faisant, de radier 800 millions de livres de la dette du groupe. La Commission obligea la société à accepter une radiation moins importante et, en 1990, elle ordonna au gouvernement du Royaume-Uni de recouvrer 44,4 millions de livres de subventions qui étaient entrées dans l'entente mais dont on n'avait eu connaissance que plus tard. Le gouvernement, gêné d'avoir été accusé de mal informer la Commission et d'avoir vendu Rover pour trop peu, entama des poursuites en septembre 1990.

Consciente du manque de transparence dans les ententes entre gouvernements et entreprises nationalisées, la Commission décida, en septembre, de demander à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 200

millions d'ÉCU de l'informer non seulement de toutes les injections de capitaux, ce qu'elles faisaient déjà, mais également de tous les prêts et garanties.

En janvier 1991, la Commission commença à faire enquête sur l'aide apportée par le gouvernement français aux Paris Mutuels Urbains (PMU), le monopole des paris du pays. Le PMU envisageait en effet de pénétrer d'autres marchés de la Communauté et cette enquête doit permettre de déterminer si ce commerce transfrontalier serait dénaturé par l'aide gouvernementale.

Malgré les réticences de certains États membres, la Commission examine l'aide versée par ceux-ci dans le cadre de plans d'investissment généraux. En février 1991, trois gouvernements ont convenu d'abandonner ces plans alors que d'autres s'y refusaient.

La Commission a toutefois récemment approuvé l'aide britannique aux PME pour la recherche et le développement, l'aide française à la compagnie nationalisée de production cinématographique et télévisée ainsi que l'aide britannique au programme de distribution de lait (Welfare Milk Scheme) aux assistés sociaux.

La Cour de justice de Luxembourg est un élément essentiel de la structure de la Communauté. L'interprétation qu'elle a donnée du traité dans les années 60 et 70 a fait progresser l'intégration alors que tout le processus semblait menacé.

Le gouvernement italien a demandé l'année dernière à la Commission de définir plus clairement les critères selon lesquels elle autoriserait les subventions. Les Italiens voulaient ainsi limiter les possibilités d'intervention de la Commission mais leurs efforts furent vains.

Les exemples ci-dessus illustrent le large éventail d'activités gouvernementales qui peuvent être limitées par les pouvoirs que détient la Commission en matière de concurrence et d'aide gouvernementale.

Non seulement Allaire omet-il de mentionner la politique de la concurrence mais il dit que le Québec aurait compétence exclusive sur le développement régional. Or, c'est là un domaine dans lequel interviennent à la fois la Communauté et les États membres, à raison d'un tiers / deux tiers respectivement des dépenses totales. L'aide au développement régional des États membres doit suivre certaines règles qui permettent de limiter les distortions commerciales.

La souveraineté des États membres diminue encore

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples qui montrent en quoi est limitée la souveraineté des États. On convient en général que, puisque la pollution ne connaît pas de frontières, les questions d'environnement devraient relever en général de la Communauté. (Allaire prévoit que le Québec aurait compétence exclusive). La Communauté est entrée de façon décisive dans ce champ d'action relativement nouveau. Elle a notamment pris des mesures touchant l'entreposage des déchets et les émissions de gaz d'échappement et de gaz carbonique.

Elle intervient parfois aussi dans des dossiers tout à fait locaux. Récemment, la Commission a entamé des poursuites contre la Belgique au sujet d'avions bruyants utilisant les aéroports régionaux et contre la Grande Bretagne, dont certaines plages étaient jugées impropres à la baignade. Les autorités compétentes sont d'autre part tenues de fixer des règlements pour les incinérateurs municipaux.

Au sommet de Dublin, en juin 1990, la conférence intergouvernementale a été priée d'envisager le scrutin à la majorité qualifiée pour les questions environnementales. La règle exige maintenant l'unanimité même si certaines mesures environnementales du programme de 1992 sont adoptées à la majorité qualifiée.

Bien que tout le monde ne soit pas d'accord sur le rythme de cette intégration (le gouvernement britannique en particulier se montrant plus prudent que les autres), la tendance n'est contestée par personne.

En 1988, M. Jacques Delors, président de la Commission, a fortement ému tous ceux qui tiennent à leur souveraineté nationale lorsqu'il a déclaré: «Nous ne pourrons prendre toutes les décisions nécessaires d'ici à 1995 sans aller d'une façon ou d'une autre dans le sens d'un gouvernement européen ... Dans dix ans, 80% de la législation économique, et peut-être même fiscale et sociale, viendra de la Communauté.»

M. Delors exagère peut-être mais deux conférences intergouvernementales discutent actuellement d'union politique, d'une part, et d'union économique et monétaire d'autre part. Par union politique, on entend quelque chose de tout à fait différent d'une fédération: peut-être une augmentation minime des pouvoirs du Parlement européen; une coordination plus étroite des politiques étrangères et des services de sécurité; l'utilisation plus fréquente du scrutin majoritaire (auquel s'oppose fermement le Groupe de Bruges) etc. Du point de vue économique et monétaire, la plupart des États membres ont déclaré qu'ils voulaient arriver progressivement à une devise commune, avec tout ce que cela implique en termes de resserrement de la coopération économique. L'Allemagne est favorable à une union monétaire qui permet de contrôler les déficits budgétaires des États membres.

Le mécanisme du taux de change du Système monétaire européen contraint la liberté d'action des États membres qui conviennent de limiter étroitement les fluctuations de leurs taux de change par rapport à ceux des autres membres. En Grande-Bretagne, on dit en plaisantant que le personnel de la Banque d'Angleterre devrait savoir l'allemand puisque la politique monétaire allemande semble déterminer celle des autres pays.

M. Peter Shore, ancien ministre du Parti travailliste, a déclaré en juillet 1990 avant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le système de taux de change: «Il est plus important que jamais pour nous d'être libres d'agir sur notre taux de change. Le Traité de Rome et l'Acte unique européen ont en effet déjà rendu illégales les interventions des États-nations dans l'économie. Nous ne pouvons contrôler notre commerce extérieur, exportations ni importations. Nous ne pouvons contrôler l'entrée et la sortie de capitaux. Nous avons

abandonné à Bruxelles les décisions sur les fusions et prises de contrôle transfrontalières importantes. Les mesures d'aide à l'industrie et aux régions nous sont progressivement interdites, sauf dans les limites fixées par la Commission. La tendance à l'harmonisation des impôts indirects paralyse une bonne part de notre politique fiscale. Tout cela nous amène beaucoup plus loin que nous n'avons intérêt à le faire.»

M. Shore serait surpris d'entendre dire que les États membres de la Communauté européenne n'ont pas compromis leur souveraineté.

La souveraineté des pays non membres est également touchée

Les pays de l'Association européenne de libre échange (AELE) seraient aussi surpris que M. Shore. Voilà déjà engagées les négociations avec la Communauté en vue de parvenir à une association plus étroite des deux groupes dans le cadre d'un Espace économique européen. La CEE demande aux pays de l'AELE d'accepter en fait ses règles sans avoir grand chose à dire sur la façon dont celles-ci peuvent être modifiées ou élargies.

L'objectif est d'avoir, dès le début de 1993, des règles communes dans cet Espace économique européen pour le libre mouvement des capitaux, de la main d'oeuvre, des biens et des services. Les négociateurs avaient déclaré en décembre 1990 que quelques 1 400 lois de la Communauté seraient le point de départ législatif de l'espace prévu. L'AELE doit ainsi voir si elle souhaite être liée par ces règles à l'élaboration desquelles elle n'a pas participé directement. Elle a néanmoins convenu d'adopter des règles de concurrence similaires à celles de la CEE.

La Suède, comme d'autres membres de l'AELE, a décidé de demander d'adhérer à la Communauté bien qu'il soit peu probable que l'on accepte d'autres membres dans les prochaines années. La Suède a des règlements qui empêchent des intérêts étrangers d'acquérir plus de 20% des voix ou 40% du capital d'une société sans l'approbation du gouvernement. Ces restrictions devront être abolies si les lois suédoises doivent suivre celles de la CEE.

La Cour interprète le droit communautaire et a déclaré que celui-ci avait préséance sur le droit national.

Les importations de viande du géant américain ont été interdites faute de se conformer aux règles de la CEE sur les hormones. Même les trois grandes banques suisses suivent maintenant, dans la présentation de leurs comptes consolidés, les lignes directrices contenues dans les directives bancaires de la CEE.

Voilà ce qu'il reste de souveraineté dans un monde où l'interdépendance internationale ne cesse de croître.

Ce qu'Allaire ne dit pas

Bien que les propositions d'Allaire aient pour premier objectif une plus grande intégration économique, elles semblent envisager pour y parvenir un régime tout à fait différent de celui de la CEE.

La CEE comprend des institutions qui élaborent et mettent en oeuvre les dispositions du traité par voie législative et une Cour qui interprète les obligations des états membres. Cette dernière a déclaré qu'un certain nombre de droits importants découlant du traité doivent être respectés par les tribunaux nationaux et elle s'est elle-même révélée un facteur d'intégration important. La proposition de nouvelles mesures par la Commission et la façon dont elle a mis en application les dispositions législatives touchant la concurrence et l'aide gouvernementale sont un élément capital de tout le système.

Les relations étrangères des États membres sont également circonscrites. La Cour a déclaré qu'ils ne «peuvent plus conclure d'accords externes une fois que la Communauté a elle-même légiféré dans le domaine, dans la mesure où de tels accords risquent d'empiéter sur la politique de la Communauté.»

Bien qu'Allaire envisage «la libre circulation des personnes et produits» (les services ne sont pas mentionnés), il ne précise pas si cette liberté de mouvement serait garantie dans la nouvelle constitution canadienne ou par entente entre les pouvoirs exécutifs, c'est-à-dire entre les gouvernements. Il ne dit pas si la Charte canadienne des droits et libertés, qui inclut la libre circulation, ferait partie de la nouvelle constitution. Par contre, «l'industrie et le commerce» feraient partie des nouveaux pouvoirs exclusifs du Québec.

Il semble plus raisonnable de supposer que cette mobilité ferait l'objet d'ententes et ne serait appuyée que par les pouvoirs exécutifs. Cette supposition semble d'autant plus raisonnable qu'un passage du rapport indique qu'il existerait des «mécanismes de concertation conjointe avec les instances correspondantes du reste du Canada, lesquels restent à être déterminés. Il s'agira essentiellement d'ententes de réciprocité.» (p. 44). D'autre part, des «mécanismes communs de décision deviendront par contre nécessaires ... Il en va de même pour toute politique ou mesure affectant la libre circulation des ressources productives (personnes, capitaux, produits).» (p. 47)

On ne voit pas trop si ces «droits» pourraient découler de ces ententes et mécanismes.

Peut-être qu'Allaire suppose que, puisque le marché commun canadien existe déjà, on peut le préserver et le renforcer sans les institutions de surveillance dont s'est dotée la Communauté européenne. C'est faire preuve de beaucoup d'optimisme quand on considère le genre de bouleversements que provoquerait une réforme constitutionnelle radicale, même sans que cela n'occasionne de désagréments. Les accords entre les pouvoirs exécutifs conviennent peut-être dans le cas de l'accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis mais la structure très vaste et complexe du marché

commun canadien exige probablement un peu plus. Des mécanismes de concertation entre États deviendraient horriblement lourds.

Un autre problème est que ces accords ne plaisent pas beaucoup aux assemblées législatives. On convient en général que dans les systèmes parlementaires, le pouvoir exécutif est déjà trop puissant. Même dans la Communauté européenne où il existe des institutions de surveillance et notamment un parlement, on parle beaucoup de «déficit démocratique». Aux États-Unis, la méthode accélérée pour les négociations du GATT est critiquée par certains qui estiment qu'on met ainsi le Congrès «en pilote automatique pendant que le

On peut s'étonner qu'il ne soit pas question de politique de concurrence dans le rapport Allaire. C'est en effet absolument fondamental pour le succès de la Communauté et de tout marché commun.

gouvernement négocie des accords commerciaux très importants qui peuvent vider de toute substance des quantités de lois américaines sur l'environnement, la santé et la sécurité.»

Un autre problème est la difficulté d'application de tels accords. Même la CEE a du mal à faire en sorte que certains de ses états membres appliquent ses directives.

Le fait que le rapport Allaire semble pour l'essentiel s'en tenir aux mécanismes de mise en application confirme l'impression que le résultat de ces propositions se rapprocherait davantage d'une confédération que d'une fédération. L'autonomie de l'état québecois serait protégée par sa compétence exclusive dans la plupart des domaines, par un droit de ratification des lois centrales dans les champs de compétence mixtes, par une restriction du pouvoir d'imposition et d'emprunt fédéral, par le rôle minime du tribunal, par un véto constitutionnel et par, espère Allaire (probablement avec un certain optimisme) une influence sur la politique monétaire de la Banque du Canada qui serait indépendante.

Il semble que l'intention soit d'éliminer les caractéristiques qui donnent aux fédérations en général une certaine souplesse, ce qui aboutirait à la rigidité que déplore le rapport dans le système actuel.

Un régime aussi lourd et complexe aurait plus de chance d'aboutir à l'autonomie du Québec que de préserver le marché commun canadien.

Conclusions

Le bon sens nous fait dire que les deux principaux objectifs du rapport Allaire, l'autonomie du Québec et une plus forte intégration économique avec le Canada, sont essentiellement incompatibles. Le rapport prétend toutefois que les pays de la Communauté européenne parviennent à l'intégration économique sans compromettre leur souveraineté politique nationale.

Ceci est manifestement faux. Il suffit de considérer la façon dont procèdent les institutions pour la législation, le rôle du droit communautaire et la Cour du Luxembourg ainsi que les activités de la Commission en ce qui concerne la politique sur la concurrence et sur les aides gouvernementales.

Le système Allaire semble vouloir éviter les mécanismes utilisés par la Communauté européenne pour promouvoir l'intégration et s'en remettre plutôt aux accords d'État à État, c'est-à-dire aux accords entre gouvernements. Cela ne pourrait probablement pas marcher.

Les propositions Allaire peuvent aboutir à l'autonomie du Québec mais elles risquent d'affaiblir plutôt que de renforcer l'intégration économique actuelle du Canada.✎

** M.John A Hayes a travaillé au sein de la fonction publique fédérale de 1958 à 1986 notamment au bureau des relations fédérales-provinciales. Il est l'auteur d'un rapport détaillé sur les barrières internes à la mobilité économique au sein d'autres fédérations et de la Communauté économique européenne, qui fut publié en 1982 par le gouvernement canadien. De retour en Grande Bretagne, son pays d'origine, M.Hayes est consultant sur la CEE.*

Le vent défile
la quenouille verte
du peuplier

*

Un pin solitaire
en plein midi
dans son rond d'ombre

*

Une femme l'aime
il aime une femme
ce n'est pas la même

*

Le sapin givré
secoue ses rameaux
dans un bruit de cristal

Chacun de ces petits poèmes de trois lignes doit être lu, vu, imaginé tout seul au milieu d'une page blanche ainsi qu'un nénuphar sur un bel étang clair à fond de ciel bleu. Ou un bouquet de trois bouleaux blancs dans une clairière inondée de soleil.

JEAN MAURICE LAPORTE
Val Morin

La planète nous regarde

Renaldo N. Battista*

L'avion qui me ramène d'Europe survole maintenant les côtes de Terre-Neuve sillonnées d'icebergs à la dérive. Le spectacle est saisissant, à la démesure de ce pays-continent. Peut-être préfigure-t-il de façon allégorique l'état de débâcle de mon pays que je retrouve après plusieurs mois d'absence.

Le pays est agité d'une frénésie destructrice et tous les jours, on voit surgir de nouveaux groupes qui réclament une part du butin avant que le paquebot géant ne sombre complètement. L'échec de l'accord du Lac Meech est le reflet le plus criant de notre obstination collective à non communiquer et de notre progression presqu'inconsciente vers la fatalité désolante d'une nation qui n'aura jamais réussi à s'imposer vraiment comme réalité géo-politique de poids dans l'histoire.

Même notre sortie de scène se fera sans tambour ni trompette, presque par défaut. Ce presque pays s'enfoncera dans la nuit des temps sans laisser de traces. Cette pensée m'angoisse, comme si elle touchait en moi une fibre ultra-sensible, la perspective de ma propre finitude, une déchirure profonde qui fait disparaître soudain l'horizon de ma continuité et de ma pérennité.

De retour d'un congé sabbatique d'un an passé en France et en Italie, j'aimerais partager avec vous des images, des observations, et des émotions, qui ont alimenté pendant la dernière année ma réflexion sur notre tragédie nationale. Ma grille d'interprétation est éclairée par qui je suis, mes racines italiennes et mon éducation française de Québécois et Canadien travaillant dans une université anglophone.

La France

Mon séjour parisien a été l'occasion pour moi de renouer avec mes bases culturelles de façon plus intense et soutenue que je n'en ai eu le temps et le loisir à Montréal depuis plusieurs années. Mais j'ai aussi découvert l'univers politique, social, et institutionnel de l'Hexagone à l'heure de l'Europe. Les efforts de démocratisation de l'Europe de l'est, l'unification de l'Allemagne, la sécession des républiques baltes, la recherche douloureuse d'une nouvelle identité en Union Soviétique, les divisions internes en Yougoslavie, les difficultés de consensus des pays européens pendant la guerre du Golfe, et, bien entendu, la recherche laborieuse d'un nouveau contrat politique et social pour l'Europe occidentale, sont autant d'événements et de questions en pleine évolution qui façonnent l'histoire européenne et mondiale.

L'image que projette souvent la France à l'étranger en est une de suffisance, voire même d'indépendance acharnée, teintée d'une certaine nostalgie de sa grandeur et de son hégémonie passées. On parle d'arrogance et de regard condescendant sur tout ce qui se situe à l'extérieur du périmètre de l'Hexagone et ainsi on se refuse à voir les changements profonds en cours dans la société française et le nouveau dynamisme qui propulse la France. Les Français réalisent de plus en plus, et rapidement, qu'ils font partie d'une Europe en pleine ébullition et qu'ils veulent participer pleinement à cette évolution, voire même réclamer la place qui leur revient devant la montée rapide et désormais irréversible de l'Allemagne. De plus, ils se rendent compte que l'anglais devenu la langue des transactions européennes est parfaitement compatible avec la vitalité de la culture française.

Le dynamisme français est apparent dans certaines de leurs réussites technologiques. Ainsi, la France s'est dotée d'un réseau de communications qui fait l'envie de beaucoup de pays, dont l'un des exemples les plus frappants est le développement des trains à grande vitesse. Dans le domaine aéro-spatial, la France livre une compétition intéressante aux États-Unis. Par contre, des retards ont été accumulés dans certains domaines. Dans mon domaine par exemple, tout le discours de rationalisation et d'évaluation des technologies en médecine vient à peine de prendre son envol en France alors qu'il évolue depuis une quinzaine d'années en Amérique du Nord. Ce qui est étonnant cependant c'est que les Français se rendent compte de ces retards et s'y attaquent avec acharnement en y allouant les ressources nécessaires.

Les Français réalisent de plus en plus, et rapidement, qu'ils font partie d'une Europe en pleine ébullition et qu'ils veulent participer pleinement à cette évolution, voire même réclamer la place qui leur revient devant la montée rapide et désormais irréversible de l'Allemagne.

Des tensions sociales importantes agitent la nation française: l'intégration difficile des immigrants et la violence dans les banlieues sont deux problèmes reliés qui retiennent l'attention. Le débat social autour de ces problèmes, bien que difficile et tendu par moments, se fait tout de même dans une atmosphère générale de recherche dialectique et constructive de solutions. Ces problèmes à régler ne constituent à aucun moment une menace imminente pour l'intégrité de la nation.

Ce que je retiens de mon séjour en France c'est justement la vivacité des échanges et des débats de société qui y ont cours en ce moment. C'est aussi un dynamisme profond qui propulse la France vers le prochain millénaire à la recherche d'une place, la plus importante possible, dans une nouvelle Europe qui elle-même nourrit des espoirs fondés et légitimes d'occuper une place de choix dans l'équilibre géo-politique planétaire. En somme, j'ai trouvé un pays en mouvement, déterminé à s'inscrire de façon importante dans ce nouvel

équilibre mondial qui commence à poindre à l'horizon du vingt-et-unième siècle et ainsi rester fidèle à sa mission et à sa continuité historiques.

L'Italie

Mon séjour italien a été marqué par trois phases. La première qui a duré à peu près un mois en a été une d'émerveillement béat devant tout ce qui fait que l'Italie mérite son titre de Bel Paese. De Turin, ancienne capitale du Royaume de Savoie où j'habitais j'avais facilement accès à la montagne et à la côte méditerranéenne. Je me sentais au centre de l'Europe.

Cette tension créatrice en Italie entre ordre et désordre s'exprime depuis quelques mois à travers le débat politique qui agite la péninsule au sujet de l'avenir de la république parlementaire et de la possibilité de la transformer en une république présidentielle.

Cet état de nirvâna initial, probablement accentué par un sentiment profond et délicieux de recherche de mes racines, n'a pas duré et a été suivi par une phase, heureusement de quelques semaines, de rejet total du chaos italien. L'inefficacité des services publics, le cauchemar de la circulation automobile dans les villes italiennes, et bien d'autres difficultés du quotidien, me sont apparus plus clairement.

Soudain, au-delà du chaos j'ai aperçu le mouvement dialectique de cette société en pleine mutation et tentant de concilier les multiples dimensions d'une société moderne. Cette tension créatrice en Italie entre ordre et désordre s'exprime depuis quelques mois à travers le débat politique qui agite la péninsule au sujet de l'avenir de la république parlementaire et de la possibilité de la transformer en une république présidentielle.

Pour un observateur extérieur, l'Italie peut sembler un pays politiquement instable si on en juge par le nombre de gouvernements (plus de 40) qui se sont succédé depuis la deuxième guerre mondiale. La réalité est tout autre puisque la succession de ces gouvernements ne correspond qu'à un jeu de chaise musicale où sensiblement les mêmes acteurs demeurent à la tête du pays. Il ne faut pas oublier que le système politique italien d'après-guerre a été conçu de façon à éviter la réapparition éventuelle d'un autre dictateur en s'assurant que le pouvoir soit suffisamment partagé et morcelé pour garder le pays en état d'équilibre à la limite de l'immobilisme. Le prix de cette stabilité est l'accumulation de problèmes non résolus. Aujourd'hui, près de 50 ans plus tard, les problèmes internes de l'Italie deviennent un empêchement majeur à son insertion réelle sur l'échiquier européen, l'Italie ne peut plus se complaire dans son immobilisme politique, c'est la crise.

L'étroite relation entre l'administration publique et la sphère politique constitue un problème structurel important en Italie. Alors que dans d'autres pays, le processus de décision politique concernant des dossiers complexes tels que la santé environnementale est modulé et orienté par l'expertise technique des bureaucrates appuyés d'experts externes, la proximité presque incestueuse de la bureaucratie et des politiques en Italie par le système de *Lottizazione* réduit la contribution possible plus objective des technocrates aux décisions. Cet état de fait rend l'évolution de l'Italie vers une république présidentielle une entreprise risquée dans la mesure où un tel système pourrait conférer au président un pouvoir démesuré et mener l'Italie vers un système plutôt sud-américain que français.

Les problèmes auxquels fait face l'Italie sont multiples et complexes. Pour n'en mentionner que quelques-uns, retenons l'énorme déficit économique accumulé, les tensions grandissantes entre le Nord et le Sud avec l'apparition d'un mouvement séparatiste dans le Nord de l'Italie, *La Lega Nord*, le crime organisé doublé maintenant de la prolifération de la drogue, l'immigration des «extra-communautaires» en provenance d'Afrique du Nord et plus récemment d'Albanie, la détérioration des villes et du patrimoine culturel, la pollution environnementale, et l'encombrement des villes par la circulation automobile.

L'Italie ne pourra certainement pas régler ses problèmes rapidement ni facilement. J'ai été frappé par l'intensité du débat national à travers les nombreux journaux, la radio et les tribunes téléphoniques, la télévision, les *piazza*, les bars, et dans les familles. L'optimisme italien toujours teinté d'ironie et d'autocritique s'accomode assez bien de situations mouvantes et quelque peu confuses pour un esprit cartésien. Profondément et en dépit de l'ampleur des défis, les Italiens savent qu'ils réussiront à trouver les solutions à leurs problèmes et ainsi trouver leur place au sein de la Communauté européenne.

Le Canada

Le processus complexe de la recherche d'un nouvel équilibre en Europe engendre un mouvement et une dynamique extraordinaire. En Europe je ressentais profondément une volonté d'ouverture aux autres, de dépassement de soi sur la route difficile de la construction d'un projet collectif et historique, d'une espérance palpable et énergisante. Comment oublier qu'il y a quelques décennies seulement, les Européens s'entre-massacraient!

Mes reprises de contact épisodiques avec le Canada pendant la dernière année à travers les journaux et le télé-journal de Radio-Canada, maintenant diffusé en France, me renvoyaient toujours l'image d'un pays en récession profonde, léthargique et morose, en dérive politique dans tous les azimuts. Ces brèves incursions dans l'actualité canadienne faisaient émerger des contrastes frappants avec la réalité européenne que je vivais. Je percevais à travers les images que je recevais de mon pays, fermeture, exaspération, et déconcertation. Je ressentais ce contraste presque physiquement comme une douleur qu'on ne peut chasser facilement, la conscience lucide et frustrante d'un pays, de mon pays qui est en voie de manquer le rendez-vous de l'histoire.

Plus grave encore : cette volonté de destruction s'est infiltrée au niveau de l'inconscient collectif comme un événement inévitable, une fatalité qui nous fige. Une

intolérance grandissante s'installe dans la société et peu à peu on ressent que la liberté d'expression se raréfie et fait place à une résignation passive. Tout devient prétexte à justification et renforcement de ses positions. Tour à tour le mouvement d'unification de l'Europe de l'Ouest, la sécession des pays baltes, la désintégration de l'Union soviétique et la volonté nouvelle de la part de certaines républiques de former une nouvelle fédération mieux adaptée à notre temps, et les querelles yougoslaves, sont utilisés pour appuyer un point de vue sur l'actualité canadienne, après une analyse souvent très superficielle qui fait fi de contextes historiques fort différents, rendant toute comparaison avec notre situation risquée, voire même franchement erronée.

La déstabilisation possible du Canada inquiète les Européens et ne réjouit pas plus les Français. En effet, dans un monde où les États-Unis sont devenus la seule superpuissance, le morcellement du Canada s'accompagne du danger réel qu'à moyen terme les États-Unis pourront étendre leur territoire et augmenter leurs ressources naturelles aux dépens de certaines régions ex-canadiennes. La perspective de croissance de l'empire américain inquiète à juste titre les

En Europe je ressentais profondément une volonté d'ouverture aux autres, de dépassement de soi sur la route difficile de la construction d'un projet collectif et historique, et d'une espérance palpable et énergisante.

Européens car elle risque d'accentuer le déséquilibre créé depuis la chute de l'empire soviétique.

Si les Canadiens pouvaient envisager un objectif à long terme susceptible de les rallier comme celui bien concret d'accroître l'influence du Canada dans le monde, il est possible que la recherche de la meilleure structure politique pouvant soutenir cet objectif en serait facilitée. Les antagonismes entre les provinces, les régions, les groupes ethniques feraient alors place à une recherche réelle de solutions pour l'ensemble du pays et de ses habitants. Il est peut-être temps de réviser l'argumentation développée dans ce dialogue de sourds auquel on assiste depuis trop longtemps.

Le défi est colossal car il suppose l'émergence d'une autre façon d'amorcer et d'entretenir le débat social et politique. Les événements spectaculaires survenus en Europe depuis un an, et plus particulièrement l'effondrement du communisme et la chute du mur de Berlin, me convainquent qu'aucun problème n'est trop complexe à résoudre. La négociation pacifique, sur une base de respect mutuel et de volonté de concertation, demeure la meilleure alternative. Pour nous, Canadiens, il y a un impératif géographique et historique à résoudre nos différends et à choisir la voie de l'avenir. Secouons notre torpeur, la planète nous regarde!

**Professeur à la faculté de médecine de l'Université McGill le Dr Battista a publié, au Canada et aux États-Unis, de nombreux articles scientifiques en épidémiologie et en évaluation des technologies de la santé.*

Le coût de l'analphabétisme

LOUIS-PHILIPPE ROCHON

«L'analphabétisme, la pire forme de censure»
EDUARDO GALEANO
écrivain uruguayen

Toute la structure sociale, politique et économique de nos sociétés contemporaines repose sur le postulat que chaque citoyen est capable de lire et de s'exprimer par écrit. Savoir lire et écrire est considéré comme une source d'épanouissement personnel et un moyen de participation à la société. Toutefois, de nombreux Canadiens éprouvent des difficultés énormes dans ce domaine et les conséquences économiques qui s'ensuivent ne peuvent être prises à la légère.

Ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que l'analphabétisme fut reconnu comme un sérieux problème social et que l'on prit conscience de l'importance de l'éducation dans le développement national. En effet, comme l'a souligné l'historienne Alison Prentice[1] «partout, ceux qui avaient une conscience sociale préconisaient une scolarité plus régulière et un meilleur enseignement... afin de résoudre les nombreux maux sociaux de leur époque». C'est pour cette raison qu'en 1905 toutes les provinces, sauf le Québec, s'étaient dotées de lois qui rendaient la fréquentation de l'école obligatoire pour les jeunes enfants (au début, seulement pour ceux qui étaient âgés de 7 à 12 ans); au Québec, ce n'est qu'en 1942 que l'éducation fut rendue obligatoire et ce, jusqu'à l'âge de 14 ans. C'est pourquoi le pourcentage de jeunes hommes ayant une scolarité de 9 à 12 années a plus que doublé de 1900 à 1950.

Pendant les années qui ont suivi la deuxième Guerre mondiale, la fréquentation scolaire progressa de façon remarquable, et l'on tenait alors pour acquis que la question de l'analphabétisme appartenait au passé. Une étude de l'UNESCO en 1957 confirmait que le taux d'analphabétisme au Canada était «insignifiant»[2]. D'autres études estimaient à moins de 5% la proportion d'analphabètes dans la population âgée de 15 ans et plus. C'est ainsi que le gouvernement fédéral assuré que le problème de l'analphabétisme était presque inexistant au Canada s'est engagé dans les campagnes d'alphabétisation ailleurs dans le monde, notamment dans les pays du Tiers-Monde, sans jamais se poser de sérieuses questions sur sa situation interne.

En 1961 cependant, Barbara Moon[3] lança un cri d'alarme en dévoilant que plus de 7 millions de Canadiens adultes n'avaient pas terminé leurs études secondaires et que près de 900 000 d'entre eux n'avaient pas franchi l'étape de la 4e année. On réalisa alors que le taux d'analphabétisme avait atteint un niveau alarmant. Depuis, certaines études sont venues appuyer ces chiffres. En 1987, une étude menée par Peter Calamai[4], pour le compte de Southam News, a révélé

que près de 24% des Canadiens adultes (18 ans et plus) étaient des analphabètes dits fonctionnels, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas «utiliser l'information imprimée et écrite pour fonctionner dans la société», une capacité jugée nécessaire pour que chacun puisse développer ses connaissances, réaliser son potentiel et atteindre ses objectifs personnels. L'enquête démontrait également que l'analphabétisme n'était pas limité aux sous-scolarisés: environ 8% des diplômés universitaires ont échoué le test proposé dans l'enquête, preuve d'une scolarité secondaire inadéquate, de conclure Peter Calamai. L'enquête de Calamai rejetait d'emblée la définition «classique» d'analphabétisme fonctionnel de L'UNESCO selon laquelle une neuvième année représentait le critère de l'alphabétisé fonctionnel. Ce critère a été accepté par la plupart des pays industrialisés, y compris le Canada [5].

Mais cette définition pose certains problèmes : entre autre, une scolarité de neuf années, bien qu'elle facilite certainement les comparaisons internationales, ne veut pas nécessairement dire qu'une personne est alphabétisée. En effet, Calamai prétend que s'il avait utilisé cette définition, il aurait démontré qu'un bon nombre de Canadiens sont mal classés. Selon lui, 1,7 millions de Canadiens qui n'ont pas neuf années de scolarité sont tout de même alphabétisés. En revanche, 2,4 millions de Canadiens possèdent un degré élevé de scolarité sans véritablement maîtriser la lecture et l'écriture. Pour cette raison, Calamai a préféré mesurer l'ampleur de l'analphabétisme en utilisant une série de tests et notamment en posant des questions à partir de documents tirés de la vie quotidienne. Les résultats de cette approche étant plus fiables.

Sur le plan géographique, il ressort de l'enquête de Calamai que le problème de l'analphabétisme s'accroît d'ouest en est: en Colombie Britannique, par exemple, le taux s'élevait à 17%, comparé à 28% au Québec et à 44% à Terre Neuve. Dans les régions rurales éloignées, l'analphabétisme a toujours constitué et constitue encore une réalité courante. Le taux d'analphabétisme y est, de façon générale, supérieur à la moyenne nationale. Dans certaines régions éloignées, ce taux atteint près de 50% [6]. Il serait faux de croire cependant que l'analphabétisme est un phénomène rural car en 1980, 70% des analphabètes fonctionnels vivaient en milieux urbains [7].

En 1989, le Secrétariat national à l'alphabétisation a demandé à Statistique Canada d'effectuer une enquête pour réévaluer le taux d'analphabétisme. Adoptant le mode d'évaluation de Calamai, l'étude a révélé que plus d'un Canadien sur trois éprouvait des difficultés à se conformer aux exigences quotidiennes du travail et du loisir en matière de lecture et d'écriture.

Enfin une étude très récente de Statistique Canada (1992) cerne de nouveau ce problème[8]. Pour mesurer le niveau d'analphabétisme et ce, toujours avec la méthode d'évaluation de Calamai, les chercheurs ont mené des entrevues auprès de 10 000 Canadiens âgés de 16 à 69 ans. Les résultats sont alarmants. D'après cette étude en effet, 38% des Canadiens éprouvent de la difficulté à déchiffrer des documents simples tels les lettres, formulaires ou circulaires que l'on reçoit tous les jours. Parmi ces 10 millions de Canadiens, notons toutefois qu'il existe différents niveaux d'analphabétisme. Une lecture plus attentive de l'étude nous révèle par exemple, que 7% des Canadiens éprouvent de grandes difficultés à lire des mots simples, au point qu'ils répondent simplement qu'ils ne savent pas lire. Bien que la majorité d'entre eux soient capables de signer leur nom, 53% seulement peuvent correctement identifier le panneau expliquant les démarches à suivre en cas d'incendie.

En 1961, cependant, Barbara Moon lança un cri d'alarme en dévoilant que plus de 7 millions de Canadiens adultes n'avaient pas terminé leurs études secondaires et que près de 900 000 d'entre eux n'avaient pas franchi l'étape de la 4e année.

Une autre tranche de 9% de répondants peut repérer un mot parmi une liste d'une dizaine de mots. Ils peuvent également identifier un produit familier (par exemple, le shampoing) et l'accoler ensuite à l'image approprié.

Un troisième groupe de 22% parvient à lire un texte court, simple et clairement agencé et à en tirer une information précise. Par exemple, ces répondants réussissent à identifier la bonne posologie sur une ordonnance médicale, bien que seulement 35% d'entre eux soient parvenus à retrouver une information précise dans un texte de plusieurs paragraphes.

Géographiquement, l'étude de Statistique Canada non seulement confirme les conclusions de l'enquête de Calamai, mais elle démontre que l'ampleur du phénomène est encore plus importante qu'il ne l'avait dit. Selon Statistiques Canada en effet, le taux d'analphabétisme en 1992 serait de 61% à Terre Neuve, de 43% au Québec et de 31% en Colombie Britannique.

De telles statistiques surprennent bien entendu, et il est évident que l'analphabétisme pose de graves problèmes aux individus qui vivent dans nos sociétés industrialisées. En outre, bien que son incidence globale, tant pour la société entière que pour les personnes concernées, soit difficilement calculable, elle pèse lourdement sur les pouvoirs publics et les entreprises.

Les coûts économiques de l'analphabétisme se font ressentir à trois niveaux: celui de l'individu, de la firme et de la société entière. Au niveau individuel, la pauvreté qui accompagne l'analphabétisme demeure une réalité. De manière générale, les sous-scolarisés ont plus de difficultés à se trouver un emploi. En 1990, par exemple, le taux de chômage chez les Canadiens ayant moins de neuf ans de scolarité était de 54,3% supérieur à la moyenne nationale, et le taux de participation des analphabètes à la population active n'était que de 35,5% (la moyenne nationale étant de 64%)[9]. Les analphabètes sont généralement moins rémunérés. Selon Calamai[10] leur revenu personnel, en 1987, était en moyenne de 44% inférieur à celui des autres Canadiens.

Il est certainement difficile pour les entreprises de comptabiliser avec précision les coûts économiques de l'analphabétisme. Quels facteurs y inclure et comment les calculer? En dépit de cela, certaines études subventionnées

par l'entreprise privée se sont penchées sur cette question. En 1988, le Groupe de travail du patronat canadien sur l'alphabétisation a estimé à plus de 4 milliards de dollars le coût direct assumé par les entreprises canadiennes. Parmi les coûts absorbés par celles-ci, on compte 2,5 milliards de dollars en perte de productivité, 1,6 milliards en accidents de travail et 0,05 milliards en formation directe des travailleurs. Certains autres coûts, tels le surcroît de supervision, l'absentéisme des employés, la qualité inférieure des produits et le gaspillage, ont également été reconnus, bien que leur comptabilisation soit pratiquement impossible. Robert Deslauriers révèle que 70% des entreprises canadiennes ont de «sérieux» problèmes à cause de l'analphabétisme. Le tout aboutit à des coûts de production supérieurs, à une baisse de la production ainsi qu'à une chute de la productivité. Si l'incapacité des travailleurs à s'adapter aux nouvelles technologies se traduit aujourd'hui en pertes de productivité , elle conjecture de nouvelles difficultés pour la production de demain.

L'étude du Groupe de travail du patronat canadien estime que l'analphabétisme se traduit pour la société en général par une perte de revenu atteignant 8,8 milliards de dollars et ce, sans compter les 0,17 milliards déboursés en prestations de chômage ainsi que les 0,08 milliards de frais de détention dépensés dans les prisons fédérales où le taux d'analphabétisme est le plus élevé au pays.

Les conséquences de l'analphabétisme sont encore plus sérieuses à long terme. Avec l'importance que prend le secteur de l'information et avec les innovations technologiques qui exigent des compétences minimales de plus en plus élevées, les perspectives d'emploi à long terme sont plutôt sombres pour les analphabètes fonctionnels. Dans une société où les innovations technologiques rendent rapidement dépassées les compétences des travailleurs, l'adaptation de ces derniers devient essentielle à leur survie. Dans une étude de l'Institut Hudson, Marie-Josée Drouin prétend que les innovations technologiques rendent désuètes en trois à cinq ans les connaissances et les compétences spécialisées qui, il y a dix ans seulement demeuraient utilisables pendant14 ans [11]. Et si on étudie la croissance dans les années 80 de la demande d'emplois dans les secteurs où les moins scolarisés sont concentrés (par exemple, les secteur manufacturier et agricole), on constatera, comme l'ont fait O'Neil et Sharpe[12], que ces secteurs sont en rapide décroissance.

L'alphabétisation est devenue aujourd'hui une condition préalable pour relever les défis qu'imposent les changements structuraux et industriels de la mondialisation des marchés. Bien entendu, le concept d'analphabétisme doit être étudié dans un contexte dynamique. Puisque nos économies et nos sociétés évoluent, les exigences requises pour «fonctionner dans la société» évoluent également. La définition fonctionnaliste de l'analphabétisme doit donc être constamment mise à jour. Il y a 20 ans, nous n'aurions jamais fait de lien évident entre l'analphabétisme et la mondialisation des marchés.

Depuis les années 1970, nous nous sommes grandement éloignés des économies «fordistes» qui préconisaient une division de la main d'oeuvre en tâches simples, manuelles et répétitives. Aujourd'hui, pour demeurer compétitifs, nous devons implanter de nouvelles technologies, accroître notre productivité et tenir notre rang sur la scène internationale. Les travailleurs doivent apprendre de nouvelles tâches qui requièrent davantage d'instruction, une formation plus approfondie, de meilleurs capacités de communications et un niveau d'alphabétisation plus élevé.

Par exemple, Larry Mikulecky, un des meilleurs spécialistes dans ce domaine, prétend que 90% des emplois requièrent aujourd'hui une moyenne de 3 heures de lecture par jour et que 70% de cette lecture nécessite entre dix et douze années de scolarité; seulement 2% des emplois ne requièrent aucune lecture ou écriture[13]. De plus, General Motors prétend qu'avec l'avènement de la robotique, de la micro-électronique et des rayons lasers, les employés doivent désormais posséder une scolarité supérieure. En fait, General Motors et Ford Motor Company exigent maintenant une scolarité de douze années pour travailler sur la chaîne de montage. Xérox prétend également que d'ici quelques années, 75% des emplois exigeront plus de douze années de scolarité [14].

Il est certes difficile de ne pas conclure que la mondialisation des marchés est un fait économique. Personne ne parle toutefois, de l'impact de cette révolution technologique sur la main-d'oeuvre.

Le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration estime pour sa part que près de la moitié des nouveaux emplois créés d'ici l'an 2000 requerront plus de dix-sept ans de scolarité. Même les forces armées canadiennes exigent maintenant douze années avancées (mathématiques, chimie et physique) de scolarité, comparativement à seulement quatre années pendant la seconde Guerre mondiale. C'est dire que les travailleurs qui ne pourront apprendre de nouvelles tâches seront laissés pour compte et subiront le contrecoup des changements technologiques. D'après une étude récente de l'Institut Hudson, les nouveaux emplois dans les années 1990 naîtront dans les secteurs de la technologie de pointe, de la recherche, du génie, de l'éducation et dans d'autres industries qui exigeront une alphabétisation poussée. En revanche, les secteurs qui connaîtront les plus faibles taux de croissance sont les secteurs traditionnels, comme l'agriculture, la foresterie et la pêche (un taux de décroissance de 18%), et le travail manuel (-8%).

Il est évident que de nouvelles technologies mènent inévitablement à une croissance de la productivité, mais, sans une main d'oeuvre qualifiée et capable d'affronter les problèmes inévitables qui accompagnent le développement de nos économies industrielles, nous risquons de manquer le bateau et de rater les occasions qui nous sont offertes. En effet, dans une étude récente de Robert Deslauriers pour le compte du Conference Board du Canada, 26% des firmes canadiennes accusent des retards et des difficultés en matière d'implantation de nouvelles technologies à cause de l'analphabétisme[15].

L'analphabétisme impose donc à l'économie canadienne un fardeau considérable et compromet notre compétitivité sur le marché mondial. Nos firmes doivent accroître leur

compétitivité à l'échelle internationale. Elles doivent se tenir constamment à l'affût des innovations technologiques. Malheureusement, nous restons à la traîne de la plupart de nos partenaires et concurrents commerciaux. Au Japon, par exemple, 95% de la main d'oeuvre a l'équivalent de deux années de collège [16]. Comment pourrons-nous faire concurrence à une telle main d'oeuvre?

Les milieux économiques sont conscients du fait que le taux élevé d'analphabétisme est une entrave majeure à nos économies capitalistes contemporaines car celles-ci voulent conserver leur avantage compétitif dans une économie globale intégrée et en transition rapide. De plus, ils admettent que la formation des travailleurs demeure la clé de l'énigme. En effet, la main d'oeuvre est une ressource limitée et les nouveaux arrivés, c'est-à-dire les étudiants, ne représentent que 3,3% de la main d'oeuvre. À ce rythme, il faudra plus de 30 ans pour remplacer la main d'oeuvre actuelle avec des travailleurs plus qualifiés.

Cette situation est bien entendu inacceptable dans un contexte où les innovations technologiques prennent de plus en plus d'ampleur. Qui plus est, l'enquête récente de Statistique Canada révèle que près de 85% des analphabètes «fonctionnels» sont satisfaits de leur niveau d'apprentissage et que près de 95% d'entre eux sont satisfaits de leur emploi actuel. Bref, ils ne savent pas à quel point leur situation est dramatique. Si en outre on tient compte du taux de décrochage scolaire qui atteint des niveaux records de 40% et plus, on ne peut qu'imaginer ce que nous réservent les vingt prochaines années.

General Motors et Ford Motor Company exigent maintenant une scolarité de douze années pour travailler sur la chaîne de montage. Xérox prétend également que d'ici quelques années, 75% des emplois exigeront plus de douze années de scolarité

Or devant ce scénario, que font nos élus? Ils rouspètent. Nos partis politiques fédéraux parlent de compétitivité. En fait, c'est devenu le mot d'ordre. Soit! Il est certes difficile de ne pas conclure que la mondialisation des marchés est un fait économique. Personne ne parle toutefois, de l'impact de cette révolution technologique sur la main d'oeuvre. Le gouvernement Mulroney doit certes être tenu responsable du manque d'action et d'initiative dans ce domaine. Considérons l'hypocrisie de ce gouvernement. D'une part, le gouvernement annonce par l'entremise de son Ministre du multiculturalisme que l'alphabétisation est une priorité absolue et qu'il en sera ainsi pour les années 90. Le gouvernement a même un plan ambitieux: réduire de moitié le nombre d'analphabètes d'ici l'an 2000. D'autre part, il ne consacre qu'une somme dérisoire à la cause. Il n'est donc pas surprenant que nous ne le prenions pas au sérieux.

Les budgets consacrés à l'alphabétisation se répartissent essentiellement dans trois ministères. Au Secrétariat d'État où les sommes ne s'élèvent qu'à 21,3 millions de dollars par année. Le service correctionnel qui n'alloue que 5,5 millions de dollars à l'alphabétisation, et enfin Emploi et Immigration Canada, qui dispose d'un budget de 234 millions de dollars (1989) à cet effet. Mais attention! sont inclus dans cette somme les 105 millions de dollars consacrés à l'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde aux immigrants . Or, selon Phil Jenkins, co-ordonnateur du programme «*Peoples, Words, Change*», un centre qui vient en aide aux analphabètes, ce programme ne leur est pas destinés. «L'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde ne sont pas de l'alphabétisation», m'a-t-il dit. Selon lui, de nombreux nouveaux-arrivés parlent, écrivent et lisent 2, 3 et 4 langues. Ils ne sont pas analphabètes! Cette déclaration m'a été confirmée par un haut-gestionnaire à Emploi et Immigration qui connaît bien le programme.

Alors donc, si l'on exclut les 105 millions de dollars consacrés à l'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde, le gouvernement fédéral dépense en moyenne 147 millions de dollars par année pour combattre l'analphabétisme au Canada ... pour réduire de moitié le taux d'analphabètes d'ici l'an 2000. Selon M. Jenkins, cela ne représente que 15$ par analphabète par année. «Un dictionnaire et un café», a-t-il dit.

Il est évident que le gouvernement n'est pas très sérieux lorsqu'il parle de compétitivité. Il est évident que le gouvernement n'est pas très sérieux lorsqu'il parle de vaincre l'analphabétisme. Alors, la solution ne serait-elle pas tout simplement de prendre la cause entre nos mains? La meilleure solution ne serait-elle pas l'union des forces syndicales et patronales dans la lutte contre l'analphabétisme?

NOTES:

1. Prentice Alison, *Canadian Women: A History*, 1988, p.155
2. *World Illiteracy at Mid-Century*, UNESCO, 1957
3. Moon, Barbara, Maclean's, 6 mai 1961
4. Calamai Peter, *Broken Words: Why Five Million Canadians Are Illiterate*, 1987.
5. Confirmé par le Groupe de travail parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 80.
6. Olijnyk, Z. *Farm Life, Remoteness Have Had Effect on Saskatchewan: Special Report on Literacy*, 1987.
7. *Du travail pour demain*, ibid. p.77
8. Statistique Canada, *Adult Literacy in Canada: Results of a National Survey*, 1992 (à paraître).
9. Statistique Canada, *Labour Force Annual Averages*, 1990, Cat.71-220
10. Calamai, op.cit., p.16
11. Drouin, Marie-Josée (1990) *Workforce Literacy: An Economic Challenge for Canada*, l'Institut Hudson du Canada.
12. O'Neil, Tim et Andrew Sharpe, *Functional Illiteracy: Economic Costs and Labour Market Implications*, dans *Adult Literacy in Canada: Results of a National Survey*, op. cit.,p.76
13. Mikulecky, L.«*The Scope of the Problem*» dans *Impact of Undereducation on the Less Developed Regions of Advanced Economics*, Atlantic Provinces Economic Council.
14. Canadian Business Task Forces on Literacy, *Measuring the Costs of Illiteracy in Canada*, 1988, p.13.
15. Deslauriers, Robert C. , *The Impact of Employee Illiteracy on Canadian Business*, Conference Board du Canada, 1990.
16. Canadian Business Task Force on Literacy, Measuring the Costs of Illiteracy in Canda, p.13

L'accueil de certains....

MONIQUE NEMNI*

Toutes les sociétés ont du mal à intégrer les immigrants dans l'entente et l'harmonie. Le Québec ne fait pas exception. Face à ces difficultés, la plupart des gens fondent leurs espoirs sur l'éducation et, plus particulièrement, sur l'école. C'est ainsi que sont nés des termes tels que: éducation interculturelle, éducation pluriethnique, et bien d'autres.

Mais peut-on garantir que l'école remplira cette fonction? En tant que professeure d'université, je suis loin d'en être sûre. Les trois incidents qui suivent illustrent les causes de mes appréhensions. Le premier a eu lieu dans un de mes cours de formation des enseignants en français langue seconde; le deuxième implique une collègue et le troisième renvoie aux enseignants en exercice.

Nous venions de finir de discuter des avantages et des limites de l'utilisation de la chanson comme outil pédagogique dans l'enseignement d'une langue seconde. Fidèle à mes habitudes, je demandai aux étudiants et étudiantes de mettre ces théories en pratique en présentant, chacun à leur tour et en petit groupe, une chanson de leur choix, d'en identifier le public-cible, de justifier le choix de la chanson retenue en fonction de ce public et d'expliquer la procédure qu'ils suivraient.

Le jour de la présentation venu, je me promenais de groupe en groupe, intervenant, encourageant, critiquant, comme d'habitude. J'arrivais dans un groupe où un étudiant expliquait aux autres comment il enseignerait «Jésus aime tous les enfants». À ma question sur le public-cible, il répondit: «De jeunes enfants en classe d'accueil».

S'il m'avait dit: «Des séminaristes anglophones» ou «Des petites filles dans un couvent», je n'aurais rien eu à redire sur son choix. Mais il parlait de classe d'accueil. Pour ceux qui ne le sauraient pas, ces classes ont pour but, au Québec, de permettre aux jeunes immigrants «fraîchement débarqués» d'intégrer les classes du système francophone régulier.

«Ne trouves-tu pas que dans une classe d'accueil, Jésus pourrait poser un problème?» lui demandai-je, croyant naïvement que par la méthode socratique, j'aurais vite fait de le rendre à l'évidence.

«Non... Pourquoi?» répondit-il étonné. «Jésus est pour tout le monde».

«Tu crois?» demandai-je encore, avec le peu d'espoir qui me restait.

«Ben oui!» dit-il avec conviction.

«Ben non!» intervint une étudiante du groupe.« Y en a qui croient pas en Jésus».

«Ah, oui??!!» dit l'étudiant en écarquillant les yeux. «Comme qui, par exemple?»

«J'suis pas sûre», dit l'étudiante, «mais je crois que les bouddhistes 'y ont pas Jésus».

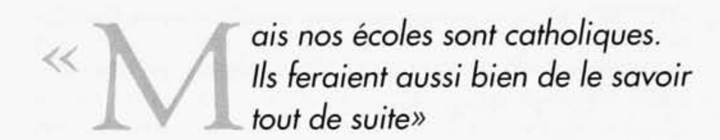
«Ah oui??!!» dit l'étudiant, les yeux de plus en plus écarquillés.

«Il n'y a pas que les bouddhistes», dis-je, découragée par le chemin qui restait à faire.

L'étudiant réfléchit quelques instants à cette révélation qui ébranlait son monde, puis il ajouta, d'un air assuré: «Mais nos écoles sont catholiques. Ils feraient aussi bien de le savoir tout de suite»

«Tu ne crois pas qu'on pourrait leur donner le temps de le découvrir?» lui demandai-je avec tout le calme qu'exige ma profession. Je passai à un autre groupe.

Quel intérêt, direz-vous, à relater cet incident, même si je le garantis authentique? Aucun, effectivement, si c'était le cas isolé d'un jeune étudiant manquant de culture générale. Remarquez qu'on peut s'étonner qu'un étudiant ayant choisi comme carrière l'enseignement du français langue seconde au Québec n'ait pas ce minimum de culture, mais enfin, après tout, cet étudiant est en formation. On se dit qu'au contact de ses professeurs tolérants et éclairés, il verra certainement la lumière.


« Mais nos écoles sont catholiques. Ils feraient aussi bien de le savoir tout de suite»

C'est ce qui m'amène au deuxième incident.

Pendant que j'étais directrice du programme de formation des enseignants en langue seconde, j'avais hérité d'une lutte entre mon programme et un autre qui réclamait le droit de former, comme nous, des enseignants pour les classes d'accueil. Jusque-là, nous avions détenu ce monopole dans notre université. Dans un esprit de conciliation, je convoquai la directrice de ce programme, qui arriva avec une de ses spécialistes en accueil. J'avais également convoqué deux spécialistes de mon programme. Ensemble, nous devions tenter d'établir les conditions pour que les étudiants de l'autre programme aient accès au stage en classe d'accueil. La réunion terminée, la spécialiste de l'autre programme me dit quelque chose au sujet des Québécois qui laissait entendre qu'elle-même ne se comptait pas dans le groupe. Or je savais qu'elle était au Québec depuis des décennies et qu'elle était francophone, par surcroît.

«Mais pourquoi dites-vous «les Québécois? N'êtes-vous pas québécoise?» dis-je, avec malice.

«Ben... Ben...», dit-elle, avec un sourire des plus gênés. «Moi, je veux bien...»

«Ne pensez-vous pas que le purgatoire a assez duré?» dis-je en enfonçant le clou.

La professeure sourit de plus belle, d'un sourire de plus en plus gêné, bafouillant des «Ben, ben... Moi, je veux bien...». Je donnai le coup de grâce:

«Quand est-ce que vous et moi serons québécoises?»

«Jamais!» interjecta avec assurance la directrice venue réclamer la formation de ses étudiants en accueil. «Vous, jamais! Vos enfants, peut-être...»

Comme je ne pouvais riposter que par des injures, j'optai pour le silence. Après tout, puisqu'elle était venue réclamer la

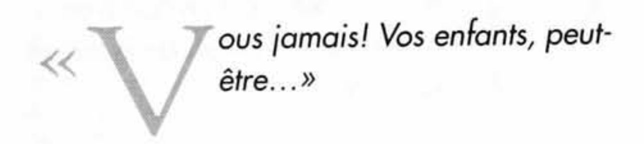
formation pour les classes d'accueil, c'est qu'elle avait à coeur l'intégration des immigrants, n'est-ce pas?

Ce soir-là, je recevais un appel de la professeure «non pure laine», ou «synthétique», comme on dit. «Vous voyez ce que j'endure? Et c'est loin d'être ce que j'ai entendu de pire.» Et elle me raconta des incidents à faire dresser les cheveux sur la tête. Mais comme je ne peux pas en garantir l'authenticité, puisque je ne les ai pas moi-même vécus, je préfère ne pas les rapporter.

Comme on le voit, avec des professeurs et des directeurs de programme de ce calibre, tous les espoirs sont permis pour l'ouverture d'esprit de mon étudiant...

Mais, direz-vous, l'éducation ne se fait pas qu'à l'université. Une fois professeur, notre étudiant aura des journées pédagogiques, des congrès, des colloques, qui le guideront dans l'acceptation de cette nouvelle réalité québécoise et qui l'inspireront à voir l'autre comme égal, quoique différent. C'est ce qui m'amène à mon dernier incident.

À un colloque sur la langue française tenu, en 1989, dans une commission scolaire de la région montréalaise, le



conférencier invité Serge Turgeon parlait à son auditoire en tant que président de l'Union des artistes du Québec. Le colloque s'adressait aux professeurs de français, qui reçoivent, justement, les élèves sortis de l'accueil et qui doivent faire face, de plus en plus, à des classes pluriethniques. Serge Turgeon terminait son discours d'ouverture, chaleureusement applaudi, par les mots suivants:

«À nous maintenant, et à nous seuls de décider si nous voulons prendre notre véritable envol. Et aux autres qui nous côtoient, de décider s'ils veulent être des nôtres, s'ils veulent s'intégrer à la fierté québécoise, dans le respect de sa majorité, dans le respect de ce que nous sommes. La maison est ouverte à tous mais je vous le répète, nous devrons en demeurer les maîtres ».(Texte écrit à partir de l'enregistrement du discours de Serge Turgeon et distribué aux professeurs)

En d'autres termes, l'intégration a des limites. Gardons les immigrants à leur place. C'est «nous» (les pures laines, bien entendu), et nous seuls, qui resterons maîtres chez nous.

Des exemples comme ceux que je viens de citer ne traduisent heureusement pas l'attitude générale. J'ai rencontré de nombreux étudiants enthousiastes, de nombreux professeurs éclairés et ouverts et de nombreux conférenciers dont le message réchauffe le coeur. Mais des personnes comme celles que j'ai citées existent également en multiples exemplaires et elles tiennent souvent le haut du pavé. On peut s'inquiéter du rôle qu'elles pourraient jouer dans l'éventualité d'un Québec indépendant.

Et si c'est des gens comme cela qui gouvernent ... alors, que nos divers dieux nous protègent! ✎

Linguiste et spécialiste en didactique des langues secondes, Mme Nemni est professeure à l'Université du Québec à Montréal

Et si John Stuart Mill revenait?

JAMES ARCHIBALD*

Cinq ans avant le gouvernement fédéral, l'Assemblée nationale du Québec adoptait, en 1976, la Charte des droits et libertés de la personne. D'aucuns y voient la loi fondamentale de toute société démocratique tandis que d'autres considèrent que cette Charte est la loi primordiale dont les principes de libertés constituent le fondement même de notre système juridique. En fait, les multiples droits et libertés cités dans la Charte québécoise ne sont pas irrécusables en vertu du modèle de Westminster qui prévaut au Québec comme dans toutes les provinces canadiennes. Ces mêmes droits et libertés sont garantis par le parlement qui l'a adoptée et qui, selon ce modèle de gouvernement, exprime la prééminence de la volonté collective.

Pour célébrer les 15 ans de la Charte, la Commission des droits de la personne organisait le 10 décembre dernier un colloque pour débattre des «droits et libertés de la personne dans une société en mutation».

Sur les quelques 200 citoyens réunis à l'Hôtel Inter-Continental de Montréal, plusieurs «libertaires»[1] ont démontré, exemples à l'appui, que la collectivité québécoise est d'autant mieux protégée que ces droits et libertés sont garantis par l'Assemblée nationale, ce parlement de style britannique où le gouvernement et l'opposition sont sensés représenter la société dans sa plénitude. D'autres y voyaient aussi un moyen juridique de s'attaquer aux problèmes sociaux qui rongent notre société. Grands et petits y trouvent un refuge contre les manifestations d'intolérance qui étranglent souvent les voies d'accès à une pleine participation à l'épanouissement de notre société. La Charte permet donc à de nombreux citoyens d'entrer dans la Cité et d'y exercer pleinement les droits et libertés dont elle est garante.

Quel beau rêve de croire que la Charte des droits et libertés du Québec est le véhicule privilégié grâce auquel les minorités — visibles, audibles, ethniques — entrent sans entraves dans l'enceinte de la Cité libre!

Or, il semble qu'à l'heure actuelle, la réalité soit toute autre au Québec. La Cité se cache derrière d'épaisses murailles dont les portes ne font que s'entrouvrir aux téméraires qui osent croire que le statut de citoyen donne accès à la vie collective et à ses bienfaits. La Commission des droits de la personne dévoilait, lors de ce colloque, les résultats d'un sondage d'opinion révélant une recrudescence de l'intolérance et de la violence au Québec à l'égard des personnes appartenant à des groupes minoritaires. Selon «une majorité des répondants et répondantes ... les relations sociales seront de plus en plus marquées par l'intolérance, voire la violence, et l'État deviendra une entité lointaine.»[2]

En dépit de ce sombre tableau, l'un des orateurs invités au colloque «l'humaniste et praticien des droits» Maurice

Champagne, croit qu'il est temps de repenser la problématique droits collectifs versus droits individuels. À son avis, la balance penchera souvent du côté des droits collectifs car l'Assemblée nationale et les lois qu'elle adopte doivent veiller en premier lieu à l'intérêt de la collectivité voire de la majorité des citoyens aux dépens des autres, membres des collectivités minoritaires de cette même société.

Quel beau rêve de croire que la Charte des droits et libertés du Québec est le véhicule privilégié grâce auquel les minorités — visibles, audibles, ethniques — entrent sans entraves dans l'enceinte de la Cité libre!

Que voilà une problématique familière! Surtout dans le contexte du débat linquistique qui colore fortement toute discussion des aspirations nationales des Québécois. Le discours de monsieur Champagne est clair: dans ce débat, ce sont les droits collectifs des Québécois de souche s'exprimant dans la langue officielle qui éclipsent les droits et libertés de tout individu qui pourrait ébranler la fragilité linguistique et socio-culturelle de ceux-là dont la langue nationale est le français. Les Québécois de souche pour «se défendre» ont le droit d'adopter des lois dont l'effet peut être de «supprimer les droits des minorités».

A deux reprises, une honnête homme d'origine antillaise, monsieur Dan Philip, président de la Ligue des noirs du Québec, s'exprimant d'abord en français puis en anglais conteste l'analyse de monsieur Champagne. «Ce nationalisme poussé à l'extrême, permet-il au gouvernement de violer les droits de l'individu?» demande-t-il. Les législations linguistiques de gouvernements successifs, telle la toute dernière loi 178, l'ont lésé, lui et sa communauté de langue anglaise, dans leur liberté d'expression. Comment monsieur Champagne entend-il résoudre ce dilemme? Comment protéger les droit collectifs de la majorité tout en garantissant l'épanouissement de l'ensemble de la société? Monsieur Champagne laisse le soin aux autres panélistes de répondre aux inquiétudes de monsieur Philip et remet sa propre réponse à plus tard.

Citant par coeur le texte du traité sur *La Liberté* de John Stuart Mill selon lequel c'est la valorisation de l'opinion contraire qui nous aide à faire face à une diversité d'opinions et qui nous permet d'avancer vers une perception plus claire de la vérité, monsieur Philip affirme que «s'il n'y avait pas d'opposition il faudrait la créer.» Il revient à la charge et invite monsieur Champagne à lui répondre.

Mais le débat ne s'engagera pas en dépit du fait que la présidente de la table ronde, madame Maryse Alcindor, ait invité derechef monsieur Champagne à répondre aux questions de monsieur Philip. Monsieur Champagne d'un signe de tête refuse l'invitation. Se repliant sur lui-même, se cachant derrière les barbelés du soupçon, de l'angoisse, de la rancune, de la peur de l'autre qui menace l'existence même de la collectivité qu'il voudrait défendre au moyen de la coercition légalisée, «l'humaniste et praticien des droits» a refusé tout net de discuter des propos de monsieur Philip.

C'est ainsi que les partisans des libertés, réunis ce 10 décembre 1991 pour célèbrer les quinze ans de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, ont assisté à un incident qui augure mal pour une société libérale.

Histoire de me remonter le moral, je me suis amusé à imaginer ce qu'aurait dit John Stuart Mill s'il avait été là? Qu'aurait pensé ce philosophe et économiste anglais qui, bien qu'individualiste et libéral, fit des concessions aux idées socialistes de l'époque. En plein dix-neuvième siècle, John Stuart Mill prôna l'intervention de l'État en faveur des classes démunies. Il proposa une modification du droit de propriété et la formation de coopératives de production et se montra partisan de la libération politique de la femme.[3] Voilà ce qu'il aurait dit.

«Minorités du Québec protégez-vous contre la tyrannie d'une opinion publique devenue la créature de l'autorité politique incarnée par une succession de gouvernements nationalistes de toutes obédiences. En manipulant l'opinion publique, cette autorité vous impose une façon de vous conduire, de mener vos affaires. Ce mode de gouvernement, par opinion publique interposée, restreint les libertés individuelles, voire même l'individualisme. On vous astreint à vous plier à un mode de vie sociale, économique et même familiale qui vous contraint à vous harmoniser à la majorité. C'est ni plus ni moins qu'un despotisme sociétal qui pèse lourdement sur l'individu, ses droits et ses libertés.» *(Mill: 63)*

«N'abandonnez pas le principe selon lequel une grande variété d'opinions contraires et la liberté de les exprimer sont la garantie de renouvellement de toute société saine.»

«Quels droits et libertés? Plusieurs. Même la liberté de pensée car celle-ci est liée de façon intime à la liberté d'expression écrite et orale. Empêcher un citoyen de s'exprimer dans sa langue maternelle c'est l'empêcher de donner libre cours à sa pensée. Est-ce là un bien dans une société qui se veut démocratique?» *(Mill: 74)*

«Ah, que non! Enfreindre ces libertés frôle l'immoralité politique dans une société libre.» *(Mill: 74)*

«Citoyens d'une société où le pouvoir public a supplanté depuis peu le pouvoir ecclésiastique vous serez sensibles aux déboires de l'un de mes contemporains: un pauvre homme du nom de Thomas Pooley. Ce citoyen moyen a été condamné à vingt-et-un mois de prison pour avoir tenu des propos désagréables à l'égard du christianisme. Mais cette peine, imposée en première instance sous l'influence de l'opinion publique, a été renversée par la Couronne. Elle pardonna à Thomas Pooley et ce, en dépit de la coalition de l'opinion publique et de l'autorité politique, car elle a reconnu que celui-ci avait le droit de penser et de s'exprimer en toute liberté.» *(Mill: 90-91)*

«Gardez-vous constamment contre le despotisme moral du pouvoir public. Profitez de toutes les occasions de

promouvoir partout au pays la liberté de pensée et la liberté d'expression de tout individu. Car il ne suffit pas de le dire ou de promulguer des lois; il faut que cela devienne une pratique nationale courante.» *(Mill: 96)*

«Faute de promouvoir une attitude d'ouverture et de recherche active d'une grande diversité d'opinions exprimées en toute liberté, votre perception de la réalité et de la vérité en sera faussée. N'abandonnez pas le principe selon lequel une grande variété d'opinions contraires et la liberté de les exprimer sont la garantie de renouvellement de toute société saine.» *(Mill: 114)*

«Et je voudrais formuler ici un énoncé de principes qui devrait favoriser l'épanouissement d'une société respectueuse des droits et libertés de la personne. D'abord, on ne fait pas taire une opinion car, ce faisant, on se confirme dans la conviction de sa propre infaillibilité. Il faut ensuite favoriser le débat public de façon à mieux faire ressortir toutes les facettes de la vérité. Gardez-vous de l'enliser dans les préjugés par manque de vigueur dans votre opposition à des idées douteuses. Enfin, la doctrine sociale, politique ou économique que vous épousez s'affaiblira et n'aura aucune portée si elle se répand partout et étouffe l'opposition.» *(Mill: 115-116)*

«Il faut ensuite favoriser le débat public de façon à mieux faire ressortir toutes les facettes de la vérité. Gardez-vous de l'enliser dans les préjugés par manque de vigueur dans votre opposition à des idées douteuses.»

«En vous appuyant sur ces principes, vous pourrez échapper au despotisme des idéologies qui a pour effet d'écraser l'individualisme et les libertés de la personne. Apprenez la leçon de la diversité dans un contexte national et international. Le pluralisme dans une société libre mène au progrès et au développement. Nier ce pluralisme et ses bienfaits revient à refuser à votre société toute possibilité de progrès social, économique et culturel. *(Mill: 138)* Ne cédez point à la «civilisade»[4] de la majorité pour ramener les minorités socio-culturelles dans son giron.» *(Mill: 161)*

«Le pire, c'est d'avoir recours à la coercition. L'État qui contraint les droits et libertés, qui restreint de fait le commerce entre les personnes, la production ou d'autres activités encore, est un État coercitif et foncièrement vicieux.» *(Mill: 164)*

«Un État dont le parlement ne représente en fait que la majorité de la collectivité et qui se mêle de légiférer et de régir la vie contumière de la société voit son vice renforcé par une opinion publique qui ne puise qu'aux sources gouvernementales. Cette opinion, de connivence avec une série de gouvernements vicieux, s'érige en arbitre de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas dans nos rapports avec les personnes. Elle décide, appuyée en cela pas l'autorité civile, de ce qui constitue des conduites socialement admissibles ou inadmissibles. Voilà ce qui tue l'individualisme dans une société libre! La peur de l'opinion contraire menace aussi bien les grands et les petits car le refus du débat vicie la société entière!» *(Himmelfarb: 34)*

Voilà ce qu'aurait pensé ce grand défenseur des droits et libertés de la personne au refus de discuter de monsieur Champagne.

**Directeur du Département d'études supérieures en administration du Centre d'éducation permanente de l'université McGill.*

NOTES

1. Expression utilisée par l'honorable juge Antonio Lamer, président d'honneur du Colloque.
2. Commission des droits de la personne du Québec, Les droits et libertés de la personne au Québec: des défis à la mesure de nos espoirs, p. 6. Montréal, CDPQ, 1992.
3. Voir Principes d'économie politique, 1848; La Liberté, 1859; Du Gouvernement représentatif, 1861; De l'assujettissement des femmes, 1869. Je renvoie à l'édition critique anglaise de Gertrude Himmelfarb: J.S. Mill, On Liberty. Harmondsworth, Middlesex, 1985.
4. Néologisme de John Stuart Mill calqué sur le terme «croisade» dans son traité sur La Liberté.

Lettre de Harare

Bouffe gratuite en Angola

HEATHER HILL

La route de Huambo est un long ruban gris, étroit, qui traverse en ligne droite une savane vaste et belle et disparaît à l'horizon. C'est une route extrêmement difficile à cause des innombrables nids de poule et autres cratères creusés par l'explosion de mines terrestres. Dans la campagne angolaise, les traces de la puissante machine de guerre qui a dévasté le pays sont partout visibles: le bord de la route est jonché de carcasses rouillées, véhicules civils et militaires détruits par des explosions; les villages portugais abandonnés étalent sous vos yeux des bâtiments à demi démolis coiffés de toits en lambeaux; partout sont éparpillés des fragments de projectiles, résidus de la pluie de fer qui s'est abattue sur le sol pendant seize longues années.

Bienvenue en Angola, pays victime d'une tragédie typiquement africaine. Voici un territoire abondamment pourvu de richesses naturelles, doté de paysages spectaculaires — et ruiné par une guerre peu connue et encore moins comprise en Occident. Tandis que les États-Unis, l'Union soviétique et l'Afrique du Sud jouaient le rôle de dieux militaires, les armées du nord et du sud (MPLA gouvernemental et insurgés de l'UNITA) menaient une guerre civile brutale et meurtrière. Dans leur sillage, des centaines de milliers de paysans crevaient de faim, fuyaient à

toutes jambes ou se retrouvaient amputés par les mines antipersonnes semées dans tous les champs et les sentiers où se déplaçait la population civile.

Mais depuis l'accord du 31 mai 1991, l'Angola tente de s'adapter à la nouvelle ère de paix. Petit à petit, le pays retrouve les moyens de la normalité. À Luanda, la capitale, on peut désormais sortir dans la rue après minuit et les bars de la *Marginale*, au bord de la mer, ont rouvert leurs portes. De même, les routes interdites depuis une décennie sont de nouveau accessibles à tout le monde.

C'est pourquoi on peut voir, en ce jour ensoleillé de septembre, sur le chemin de Huambo, un convoi de trois camions blancs dont les portes sont peintes d'énormes croix rouges. Huambo est la capitale d'une province dans ce qu'on nomme *Savimbiland*, la région du centre-sud où règne Jonas Savimbi, chef de l'UNITA. Pendant la guerre civile, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) était le seul organisme d'aide qui assistât en Angola les victimes du conflit. Et ce mois-ci, c'est le deuxième convoi seulement du CICR qui prend la route Luanda-Huambo. Le danger est toujours présent. Même si on a extrait de l'asphalte toutes les mines qui s'y trouvaient, il en reste encore sous les accotements de la route.

En Occident, on ne cesse de nous présenter le film des pauvres du Tiers-Monde qui font la queue pour recevoir leur nourriture. Mais derrière ces images s'élabore toute une politique, voire une science — et récemment une controverse — relatives à la distribution de denrées alimentaires gratuites. Quand faut-il y procéder? Pourquoi? Est-ce qu'une telle distribution sera bénéfique ou malfaisante?

Les obstacles de toutes sortes sont toujours nombreux. À Waku Kungu, le pont qui traversait un petit fleuve s'est effondré sous le poids d'un vieux camion. Le camion se balance à un angle absurde au-dessus de l'eau tandis que les Angolais marchent avec précaution sur la fragile structure, cherchant un moyen de récupérer le véhicule. José, le chauffeur du CIRC, explore la rive du fleuve à la recherche d'un gué. Mais il aperçoit soudain, devant lui, une mine antipersonne, et bat en retraite. Détour. Mais sur la route même du détour, un autre pont a été détruit — ce qui impose une interminable déviation de cent soixante kilomètres, par une route secondaire de qualité très inférieure. Après quatorze heures de conduite, les chauffeurs n'en peuvent plus. Il faut nous arrêter à Altohama, un hameau déserté par la quasi-totalité de sa population.

Quand nous arrivons, il fait déjà nuit. La pleine lune éclaire les silhouettes dentelées des maisons bombardées. On dîne par terre, à l'angolaise, de *fooba* (une bouillie de maïs) accompagnée de légumes et de poulet. Sur une musique enregistrée des *Rolling Stones*, des gosses dansent, feux follets dans la demi-clarté lunaire, et les chauffeurs du CICR discutent des difficultés de parcours occasionnées par le guerre.

D'autres images surréalistes nous accueillent au réveil, le lendemain matin. Dès l'aube, des files de paysans entrent dans Altohama à la queue leu leu. Hommes, femmes et enfants en loques, presque totalement silencieux, s'assemblent en une

Ce que mon séjour à Altohama m'a appris, c'est que l'acte tout simple de donner à manger devient une opération complexe et pleine de dangers dans les pays en développement. Les organismes qui s'en chargent ont une grave responsabilité à l'égard des récipiendaires qui pourraient aisément devenir les victimes de la générosité occidentale.

foule de quelque cinq cents personnes dans un champ voisin de l'église, l'un des rares bâtiments du hameau qui soit resté intact. Et là, ils attendent…

Exercice religieux? Rite africain? Oui, c'est un rite typique de l'Afrique contemporaine: la distribution des victuailles. Pendant toute la journée, ces gens feront la queue pour obtenir des fèves, quelques boites d'huile végétale et du maïs. Tout d'abord, ils remettent aux distributeurs un ticket bleu, précaution contre le vol et les doubles perceptions. Mais malgré ce contrôle, l'équipe du CICR doit jouer le rôle de flics pour faire échec à quelques voyous, tout en surveillant le défilé ininterrompu des récipiendaires.

En Occident, on ne cesse de nous présenter le film des pauvres du Tiers-Monde qui font la queue pour recevoir leur nourriture. Mais derrière ces images s'élabore toute une politique, voire une science — et récemment une controverse — relatives à la distribution de denrées alimentaires gratuites. Quand faut-il y procéder? Pourquoi? Est-ce qu'une telle distribution sera bénéfique ou malfaisante?

Aujourd'hui, par exemple, le CICR distribue ces rations afin d'empêcher les gens de dévorer les grains de semence qu'on leur remettra dans quelques semaines pour relancer leurs cultures. On a fait l'analyse de la production agricole et de l'alimentation des récipiendaires afin de distribuer de la nourriture uniquement dans les cas où le besoin existe vraiment. "C'est étonnant l'effet psychologique que peut avoir sur les gens une distribution gratuite de nourriture, surtout si les récipiendaires en viennent à croire qu'ils peuvent se nourrir sans travailler" nous a déclaré un travailleur social de Luanda.

Le phénomène *Band-Aid* — le gigantesque spectacle *rock* donné au profit des affamés d'Éthiopie — constitue le modèle typique de l'aide traditionnelle aux victimes de la famine. C'est le plus connu en Occident. Il a redonné courage à des dizaines de milliers de réfugiés qui mouraient de faim sous nos yeux. Mais la grande majorité des récipiendaires de secours alimentaires ne sont pas des affamés. On commence à mettre en oeuvre des modes d'emploi différents, moins dramatiques mais plus efficaces, pour les stocks de maïs, de fèves et d'huile

végétale dont on dispose. Ce jour même, à Altohama, le CICR fait manger les gens mais pour les conduire au bout du compte à l'autarcie agricole. En d'autres cas, on vendra les denrées alimentaires pour consacrer le produit de la vente à des projets de développement rural.

Par exemple à Cuanza Sul, petite ville côtière, le gouvernement angolais vend aux prix du commerce certaines denrées reçues du Programme mondial d'alimentation. Il les vend à la compagnie des chemins de fer de Gabela qui en a besoin pour nourrir son personnel. Et le produit de la vente est ensuite consacré à la réhabilitation des crèches; c'est l'association des paysans de la province qui a recommandé cette utilisation de l'argent touché.

Ce que mon séjour à Altohama m'a appris, c'est que l'acte tout simple de donner à manger devient une opération complexe et pleine de dangers dans les pays en développement. Les organismes qui s'en chargent ont une grave responsibilité à l'égard des récipiendaires qui pourraient aisément devenir les victimes de la générosité occidentale — sans aucune mauvaise intention de la part des donateurs. Mais ceux-ci ont eux-mêmes le devoir de se renseigner sur les meilleures méthodes de distribution.

Au vrai, rien n'est gratuit. Toute chose a un prix. ✎

Des médias sans nouvelles

ÉRIC DEVLIN

Au mois d'août dernier vous avez peut-être lu un article sur le troisième congrès mondial de la neuroscience qui se déroulait à Montréal. Cinq mille chercheurs valent bien un entrefilet, ne serait-ce que pour les retombées économiques. Mais saviez-vous que ce congrès ouvrait en quelque sorte la décennie du cerveau? Avez-vous lu quelque part une entrevue avec le professeur Björklund qui fut le premier, en 1986, à réaliser une greffe neuronale sur l'être humain? On préleva alors sur le patient et on lui greffa des cellules de la médullosurrénale, une glande située au-dessus du rein et dont les cellules produisent un neurotransmetteur voisin de la dopamine. Le patient souffrait de la maladie de Parkinson qui est caractérisée par une déficience dans la production de dopamine.

Quelques mois avant le congrès de Montréal, la presse scientifique rapportait que la même équipe suédoise venait de réussir une transplantation de cellules de cerveau foetal humain sur un patient atteint de Parkinson. Mieux encore, la même presse spécialisée nous apprenait que Jacques Mallet, du laboratoire de Neurobiologie cellulaire et moléculaire du CNRS à Gif-sur-Yvette en collaboration avec celle du suédois Björklund venait tout juste de reprogrammer génétiquement des cellules pour qu'elles puissent produire de la dopamine. Ces cellules ont été par la suite transplantées avec succès chez le rat.

Vous n'avez donc pas lu de long papier sur ce sujet? *Le Point* n'a pas fait un débat sur les restrictions morales à l'utilisation de cellules provenant de foetus? Pourtant ces chercheurs qui sont sur le front de la science mondiale en marche, étaient à portée de micro.

Il n'y a pas encore si longtemps, douze ans à peine, les médias étaient considérés, autant par la droite que par la gauche, comme une force sociale capable d'influencer le cours de l'histoire... Aujourd'hui, qui a peur des médias?

Quelques jours plus tard, il y avait, toujours à Montréal un symposium international sur les substituts du sang. De nombreuses communications portaient sur le fluoro-carbone, un produit chimique ayant la propriété de transporter le sang. Le sujet est d'autant plus d'actualité que la Food and Drug Administration des États-Unis autorise depuis un an l'utilisation d'un produit japonais à base de fluoro-carbone dans le cas bien précis d'un procédé de dilatation d'une artère rétrécie par une plaque d'athérome. L'utilisation de ce sang artificiel permet d'irriguer le myocarde lorsqu'on dilate l'artère à l'aide d'un ballonnet gonflable.

Les équipes japonaises, américaines et françaises qui mènent ces travaux étaient en ville. Vous n'en avez pas entendu parler? Mais si, souvenez-vous, il y a eu un entrefilet dans le journal *La Presse* où on demandait à un chercheur soviétique ce qu'il pensait des événements dans son pays. Mais pas un mot sur ses travaux scientifiques. Pendant ce temps en France, le débat faisait rage autour de la contamination des banques de sang par le virus du sida et le laxisme des autorités.

Toujours au mois d'août, le *New York Times* consacrait un article à un événement qui a secoué le Québec. Le 25 décembre 1989, à 1 600 km au nord de Montréal, on enregistrait en Ungava un tremblement de terre de magnitude 6,5 à l'échelle de Richter.

La réaction de la communauté scientifique est venue tardivement car il a fallu attendre six mois et des conditions météorologiques plus clémentes avant de pouvoir atteindre cette région isolée du Québec. l'Ungava n'est pas une zone charnière entre deux plaques tectoniques; les tremblements de terre y sont donc moins fréquents et chacun d'eux est un événement scientifique unique.

Ce tremblement de terre et l'apparition d'une faille longue d'une dizaine de kilomètres prouvent que nous ne sommes pas à l'abri, dans l'est du continent, d'une catastrophe naturelle comme celle qui secoue périodiquement la Californie. D'autres failles similaires pourraient apparaître à la suite d'un séisme dans le Bouclier canadien. Et c'est là que réside tout l'intérêt du séisme de l'Ungava.

Vous n'avez pas entendu parler de cet événement scientifique? Pourtant la source d'information du *New York Times* était un article publié dans la revue britannique *Nature* par des chercheurs de la Commission géologique du Canada. La revue *Nature* ne s'est pas contentée de publier l'article des chercheurs canadiens; devant l'importance de la nouvelle, elle a commandé un commentaire d'un spécialiste.

Il n'y a pas encore si longtemps, douze ans à peine, les médias étaient considérés, autant par la droite que par la gauche, comme une force sociale capable d'influencer le cours de l'histoire. C'était le bon temps où les politiciens fustigeaient le nid de «séparatisses» qu'était Radio-Canada. Pour expliquer une défaite électorale, on parlait du pouvoir de cette mystérieuse cinquième colonne. Pour la gauche, la presse était un agent de changement social ... Aujourd'hui, qui a peur des médias?

Il sont incapables de rapporter un des changements sociaux les plus marquants des années 1980 qui a été le passage d'une économie industrielle à l'ère des communications. Ceci implique une couverture de la recherche scientifique qui est la plus grande responsable de ce changement de la structure sociale et économique. Malheureusement la presse québécoise semble impuissante à suivre cette évolution.

Ça suffit comme ça! *Enough is Enough!*

ANGÉLINE FOURNIER-TOMBS
STEPHEN SCHECHTER

Lorsque Don Getty déclara, le 9 janvier dernier, qu'il était temps d'abolir la législation consacrant le bilinguisme officiel, puisque le «bilinguisme imposé est devenu un symbole de ces irritants qui créent des tensions à travers le pays», il a fait preuve à la fois de démagogie, d'absence d'idéal patriotique et d'une bien piètre connaissance de l'histoire de son pays. Ce qui est déjà impardonnable pour un politicien, l'est encore plus pour un premier ministre.

Qui peut prétendre que la Loi des langues officielles impose quoi que ce soit à qui que ce soit, si ce n'est au gouvernement fédéral et aux provinces qui l'ont choisie? Oublie-t-il que pour un Nouveau-Brunswick officiellement bilingue, il y a neuf autres provinces officiellement unilingues? Oublie-t-il que pour un Canadien bilingue six sont unilingues? Et que la moitié des citoyens bilingues sont au Québec? Ignore-t-il qu'il n'y a pas d'autres minorités canadiennes qui, comme les Canadiens-français, représentent le quart de la population du pays? Oublie-t-il que le bilinguisme officiel a pour but de reconnaître l'existence de deux peuples fondateurs et de donner aux minorités linguistiques le droit de se faire servir dans leur langue maternelle par les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ce, à travers le pays? Oublie-t-il que l'objectif premier du bilinguisme officiel n'a jamais été de prévenir les poussées nationalistes au Québec, ni d'obliger la population à apprendre l'autre langue officielle ? Car ni le mouvement séparatiste au Québec, ni le Reform Party dans l'Ouest, ni le fait qu'une minorité de la population soit bilingue, sont la preuve de l'échec de la Loi des langues officielles et justifient son abolition .

Comment Don Getty peut-il réécrire ainsi l'histoire du Canada même si le Reform Party le talonne, comme le chariot ailé du temps poursuivait le poète métaphysique Marvell? Mais Marvell écrivait au 17e siècle, à une époque où les hommes politiques croyaient encore qu'il fallait légiférer pour bâtir un Monde Nouveau, que la vie en société était nécessaire pour arracher l'humanité à l'état de nature, bête et méchant, et que les lois reflétaient le type de société que souhaitent les citoyens .

Autre temps, autres moeurs. Don Getty, l'avant-gardiste, pense, lui, qu'il est de bon ton de légiférer en fonction des émotions de ses concitoyens. Il n'échappe pas non plus au danger qui guette tout politicien: celui de prendre ses désirs pour des réalités. Et c'est par un tour de passe- passe surprenant qu'après avoir précisé que les Canadiens tiennent émotivement au bilinguisme, qu'il en vient à conclure que ce qui les dérange et les offusque c'est que l'on en ait fait une loi. Si cette attitude est surtout le fait des gens de l'Ouest elle serait aussi, selon Getty, partagée par l'ensemble de la population *ad mare usque ad marem*.

On s'attendrait à un peu plus d'idéal politique de la part d'un premier ministre. Car ce sont bien les lois adoptées par nos institutions qui consacrent nos valeurs fondamentales. N'est-ce pas le conservateur britannique Edmund Burke qui a dit que la place du politicien élu, est d'être à l'avant-garde de la pensée politique de son temps. C'est à lui qu'il revient de donner le ton, et de mettre de l'avant une vision et des propositions favorables à l'intérêt général? Si nous croyons au Canada bilingue où, ailleurs que dans nos lois, pouvons-nous ancrer ce principe?

À l'origine de la révolution bourgeoise, les philosophes croyaient qu'il valait mieux instaurer un contrat social par des lois, plutôt que de fonder la vie en société sur les sentiments purs, trop souvent meurtriers. Mais voilà que Don Getty passe à l'étape suivante, et sonne le glas de la société politique occidentale, en faisant revenir l'état de nature au coeur de la société, le «je me sens, tu te sens» californien dans le Grand Nord canadien. Est-ce possible?

Et pourtant les choses pourraient être si simples. Le bilinguisme n'est pas une affaire de coûts, de sous, d'emplois dans la fonction publique. C'est un choix de société, telle que nous la voulons, pour nous et nos enfants.

Loin d'être celui des jérémiades des uns contre les autres le bilinguisme, s'il a jamais été un symbole, est plutôt celui d'un peuple moderne qui va de l'avant. C'est le symbole d'un pays, fondé par des hommes et des femmes qui croyaient que la diversité et les idéaux de liberté, de justice, d'égalité et d'entraide devaient en être la pierre angulaire.

Croire au bilinguisme c'est croire au Canada tel qu'il est et tel qu'il devrait être. Le rôle du politicien est d'aider ses concitoyens à progresser dans cette voie. Où donc ailleurs que dans les lois le bilinguisme peut-il être consacré? À moins

bien sûr que l'on se refuse à l'idée de donner accès à l'autre langue officielle aux Canadiens qui le désirent. Si tel est le cas, disons à nos enfants que ce qui compte avant tout c'est l'argent, les emplois, les préjugés et n'importe quoi d'autre mais surtout pas la richesse culturelle et l'ouverture d'esprit que l'on acquiert avec la maîtrise d'une autre langue que la sienne. Il faudra leur dire aussi qu'ils n'ont pas à respecter la langue et la culture des deux peuples qui ont fondé le Canada d'aujourd'hui encore moins celles des populations autochtones et des nouveaux arrivants. Ainsi, pourrions-nous en finir une bonne fois pour toutes avec ce pays et ses exigences.

Car l'exigence suprême du Canada c'est la reconnaissance de la diversité de ses citoyens engagés dans un projet de société commun. Un Canada pour tous, d'Est en Ouest, avec le Québec.

Au lieu de larmoyer démagogiquement sur le bilinguisme Mr Getty aurait mieux fait de s'en faire l'ardent défenseur. Qui a dit qu'il est impossible d'avoir un projet de société dans ce pays?

ARTS ET LETTRES

L'Antiphonaire de Hubert Aquin

ou les maîtres et les victimes de l'histoire

DANIELLE MILLER*

L'oeuvre d'Hubert Aquin, l'écrivain controversé qui se suicida le jour des ides de Mars en 1977, connaît présentement une résurgence avec la publication de son premier manuscrit, *L'Invention de la Mort*. L'oeuvre aquinienne, qui comprent cinq livres écrits entre 1965 et 1974, demeure pertinente car elle traite, d'une manière souvent obscure et torturante, de l'indépendantisme québécois. En effet, Aquin ne résoudra jamais le mariage Canada-Québec et ne pourra définir cette relation politique en employant la métaphore simpliste du maître et de l'esclave. Néanmoins, la lutte de pouvoir entre pays, individus et auteurs préoccupera l'écrivain jusqu'à sa mort. En 1964, un an avant la publication de *Prochain Épisode*, Aquin nie l'utilité politique de l'écriture et décide de se taire. Il justifie sa prise de position en admettant que :«Si la structure éclate sous le coup de la déflagration qui se produit en moi, ce n'est pas pour laisser la place à une contrestructure littéraire mais pour ne laisser aucune place à la littérature qui n'exprimerait,si je cédais à ses charmes, que la domination dont je suis le lieu depuis deux siècles» *(Léonard 192)*

Dans son troisième livre, *L'Antiphonaire*, Aquin analyse, sans se référer au Québec, la lutte de pouvoir entre les maîtres et les victimes de l'histoire.

Il juxtapose deux récits et deux sociétés pour mesurer, d'une manière pessimiste, l'efficacité des «révolutions» sociales. Dans le Québec contemporain ainsi que dans l'Europe du seizième siècle les «victimes», les femmes, restent les mêmes puisque le pouvoir politique n'a été qu'enlevé du clergé par la classe professionnelle mâle. Cependant, les esclaves ne demeurent pas sans taches. Aquin analyse la manière dont celles-ci exploitent leur rôle de martyr pour pratiquer des atrocités pires que celles de leurs maîtres. *L'Antiphonaire* remet en question l'utilité des révolutions sociales et, en se servant de la femme comme exemple, il prévient contre la classe «victime» qui ne veut pas de changements, mais simplement du pouvoir.

Aquin compare la condition féminine au Québec à celle de l'Europe du seizième siècle. Pour accomplir cette tâche, il fragmente et juxtapose les deux narrations. En premier lieu, Christine Forestier, âgée de trente-sept ans, séjourne en Californie avec son mari, Jean-William Forestier, un épileptique. Après avoir été battue par son époux lors d'une de ses crises épileptiques, Mme Forestier décide d'abandonner Jean-William et de retourner à Montréal. Avant son départ, Christine entre dans une pharmacie et achète du maquillage pour cacher les traces des coups que lui a infligés son mari. Et le pharmacien, M Gordon, ne laissera pas partir cette femme battue avant de l'avoir droguée et violée. De retour à Montréal, Christine habite chez Robert Bernatchez, un ancien amant qui s'est séparé de sa femme, Suzanne, pour vivre avec Christine. Malheureusement, Jean-William, jaloux de Robert, et ayant déjà tué le pharmacien californien, tire sur Robert et le blesse gravement. Christine se voit alors obligée de séjourner à l'hôpital pour veiller sur son amant dans le coma. Une fois de plus, elle se fait violer par le docteur Franconi qui soigne Robert. Dégoûtée d'elle-même, elle se suicide mais laisse son journal intime ainsi que sa thèse de doctorat dans le bureau du docteur. Franconi recueille les deux récits et les ramène chez lui, où Suzanne, sa nouvelle amante, les lit et les publie. Cette histoire se complique car le journal de Christine est entremêlé avec sa thèse.

La recherche, qui porte sur «La Science Médicale au XVIème siècle», devient rapidement une sordide histoire d'amour et de contrebande. Renata Belmissieri, une jeune femme épileptique fuyant ses parents qui veulent l'enfermer à cause de sa maladie, décide de faire de la contrebande de manuscrits entre la Suisse et l'Italie. Elle accomplit sa première mission en apportant l'oeuvre de Jules-César Beausang sur l'épilepsie à Carlo Zimara, un imprimeur italien. C'est alors que Zimara la viole, mais il se fait tuer par sa femme, Antonella, qui l'a pris sur le fait. Les deux femmes s'enfuient avec le manuscrit et se réfugient chez un prêtre, Leonico Chigi. Il séduit à son tour Renata mais, sous le chantage d'Antonella, il la dénoncera pour le meurtre de

Carlo. Chigi et Antonella retournent en Suisse ou Mme Zimara devient une prostituée et finit par être tuée par son compagnon. Le prêtre s'enfuit en France et vend, a bon prix , le manuscrit de Beausang. À partir de ces deux récits, *L'Antiphonaire* rejette la notion de progrès en histoire.

Aquin ne résoudra jamais le mariage Canada-Québec et ne pourra définir cette relation politique en employant la métaphore simpliste du maître et de l'esclave.

Malgré un écart de quatre siècles entre les deux narrations, la structure sociale de l'Europe demeure la même que celle du Québec. Le clergé qui gouverne l'Italie et la Suisse au XVIe siècle n'a été que remplacé par les professionnels qui contrôlent le Québec des années 1960. L'arrogance qui pousse Chigi et Zimara à violer Renata, reste la même qui mène Gordon et Franconi a violer Christine. Dans *L'Antiphonaire*, l'histoire n'engendre pas de progrès puisque le récit moderne semble encore plus horrifiant et macabre que celui du passé. La Genève calviniste est une version régressive de la Genève catholique. De plus, les professionnels s'approprient les tactiques cléricales pour accroître leur pouvoir.

La maîtrise d'une langue perpétue la domination d'une classe sociale. Le latin, réservé au clergé et à l'homme instruit, devient l'arme préférée des médecins. Ces derniers en profitent pour devenir le nouveau clergé. Au XVIe siècle: «le professeur, le nez plongé dans les manuels de Galien, donne une description parfaitement livresque des différentes parties du corps exposées par son assistant.[Mais] comme l'assistant ne comprend rien au latin, il lui est pratiquement impossible de suivre les cours du magister ». *(27)*

De même au XX^e^siècle «hémidécortication et autre insanités chirurgicales» frustrent Christine.*(196)* Ce jargon professionnel ne se limite pas aux docteurs mais encombre souvent inutilement, le dialogue politique (constitutionnel), économique, et littéraire. En fait il empêche le dialogue et nourrit un monologue qui exclut les victimes de l'histoire.

Dans *L'Antiphonaire* un changement social positif ne s'effectuera pas en donnant seulement la parole aux victimes, mais en réévaluant la dynamique maître/esclave. Lorsque cette dynamique éclate, elle se voit remplacée par une contrestructure tout aussi horrifiante. La femme qui se plaint d'être dominée par l'homme, dupe à son tour d'autres femmes moins puissantes qu'elle. Christine, violée a deux reprises, ne voit aucun inconvénient à séduire et à enlever Robert à sa femme. De même, Renata n'est pas seulement victime de Carlo, mais d'Antonella Zimara, qui l'accuse du meurtre de son mari. Pour Aquin les «esclaves» sociaux ne sont pas des martyrs mais plutôt des êtres sinistrés à la recherche du pouvoir. Lorsque les femmes contrôlent leur propre histoire, elles se révèlent aussi malhonnêtes que les hommes.

Christine et Suzanne écrivent les deux narrations de *L'Antiphonaire* en employant des tactiques jadis «mâles» pour perpétuer leur image de victime. Alors que Chigi révise le manuscrit de Beausang, Christine admet que: «Ce livre que je commence doit, partiellement au moins, révéler celle qui le compose».*(22)* Les réactions contradictoires de Christine face à ses nombreuses séductions ont peut-être été rajoutées par Suzanne qui essaie de noircir la réputation de sa rivale. Ce faisant, Suzanne souligne sa propre oppression pour susciter la sympathie du lecteur. Pire, les victimes ne veulent guère abandonner leur rôle de martyr.

Hubert Aquin démontre l'avantage d'être une esclave sociale. Christine Forestier, une femme intelligente qui habite le Québec moderne, ne veut pas travailler. Elle préfère se faire entretenir par Jean-William et ensuite par Robert. À son mariage, elle laisse tomber sa carrière de médecin pour devenir Mme Forestier. Jean-William ne lui avait pas demandé ce sacrifice et Robert encourage Christine a reprendre sa profession.*(168)* Sans pouvoirs cependant, elle ne peut être tenue responsable de ses actions. Ironiquement, les deux femmes, en écrivant les textes qui travaillent les émotions du lecteur, sont devenues des maîtres.

À travers *L'Antiphonaire* Hubert Aquin prévient contre la substitution d'une structure par une autre, et démontre les pouvoirs dont disposent les esclaves pour discréditer leurs maîtres. Même si *L'Antiphonaire* ne traite pas directement de la politique au Québec, le livre contient une analogie sociale pertinente. Ainsi pour changer une société ne faudrait-il pas comme le suggère Christine, «étudier non pas l'anatomie du corps, mais le corps de la maladie»?*(25)*✎

**Danielle Miller est étudiante de maîtrise en littérature comparée à l'Université de Montréal*

BIBLIOGRAPHIE:

Aquin, Hubert. *L'Antiphonaire*. Montréal: Le Cercle du livre de France, 1969.

Léonard, Albert. «Un romancier virtuose: Hubert Aquin À propos de *L'Antiphonaire*». *L'Oeuvre Littéraire et ses Significations*. Les Presses de l'Université du Québec, 1970. 191-6.

L'opium de nos intellectuels

JEAN-PAUL MURRAY

«La mémoire du peuple flotte sur ces épaves du passé».

Le paradoxe principal de la littérature est qu'elle se veut à la fois un reflet et une déformation de la réalité. Lorsque la déformation devient systématique et que la littérature se fait le véhicule d'une pensée qui sème la haine, il est alors urgent de la dénoncer.

Que la classe intellectuelle d'une société fasse preuve d'un dogmatisme sectaire, qu'elle soit prisonnière d'une idéologie fielleuse, refusant ainsi d'exprimer sa foi en l'homme et en la raison, et la liberté est en péril.

Quand l'idéologie, «à son tour, oblige à nier des faits

incontestables, à substituer aux conflits réels et multiples la lutte stylisée d'êtres collectifs, définis par leur fonction dans un destin à l'avance écrit», on peut alors dire que la vérité et la justice deviennent les otages de l'obscurantisme.

Au Québec, un spectre hante notre littérature depuis ses débuts; le spectre du «maudit Anglais colonisateur». Selon William Johnson, le plus grand danger qui confronte la province aujourd'hui c'est sa propre tradition. «Nous ne sommes pas libres. Nous sommes hantés par des fantômes, des serpents, des démons, des êtres à la malveillance mythique. Nous avons besoin d'un exorcisme».

Que la classe intellectuelle d'une société fasse preuve d'un dogmatisme sectaire, qu'elle soit prisonnière d'une idéologie fielleuse, refusant ainsi d'exprimer sa foi en l'homme et en la raison, et la liberté est en péril.

Dans *Anglophobie: made in Québec* , le chroniqueur de la *Gazette* propose d'effectuer cette conjuration en se livrant à une exégèse minutieuse de notre évangile national et en identifiant les effets néfastes de la pensée dominante sur la stabilité politique au Canada.

«Plus on compare l'idéologie séparatiste récente à l'idéologie dominante depuis 150 ans, affirme-t-il, plus on retrouve toujours la même cosmologie d'un paradis perdu à cause des Anglais, d'une longue déchéance vécue dans la peine et la misère à cause des Anglais et de l'espoir de retrouver le paradis en écartant les Anglais».

Selon Johnson, la triade du paradis, perdu et retrouvé, constitue le leitmotiv de notre tradition intellectuelle: jadis, le paradis c'était la Nouvelle-France; ensuite, sont venus les Anglais qui nous ont chassé de l'éden, nous vouant à un éternel combat pour le reconquérir. Résultat inévitable: dans notre inconscient collectif l'Anglais figure comme l'antagoniste de prédilection, le serpent, et l'indépendance apparaît comme l'étape rédemptrice de notre histoire.

Cette fixation s'explique largement par les événements qui ont précédé la naissance de notre littérature. Suite à l'échec de la révolte de 1837-38, et au dépôt du rapport Durham en 1840, recommandant l'union des deux Canadas, les Canadiens-français s'inquiètent, à bon droit, de la survie de leur nationalité.

Mais, comme le démontre l'auteur, les obstacles sont bientôt surmontés, et la survie des Canadiens-français n'est plus remise en question: «Dès 1848, seulement sept ans après l'entrée en vigueur de l'Union, légiférée pour mettre fin à la nationalité canadienne-française, le gouverneur général, lord Elgin, reconnaissait le principe du gouvernement responsable, donnant le pouvoir à la majorité de l'Assemblée. Il demande à Lafontaine de devenir premier ministre et de former un gouvernement. Il reconnut aussi le français comme langue de l'Assemblée, et Londres résilia la section de l'Acte d'Union qui ne reconnaissait que l'anglais comme langue officielle». Par la suite, les Canadiens-français joueront un rôle déterminant dans les événements conduisant à la Confédération de 1867, ainsi que dans la politique canadienne jusqu'à nos jours.

Dans la littérature cependant, une ombre continue de planer sur notre peuple, celle de notre ennemi juré et l'auteur de tous nos problèmes: l'Anglais. À ce chapitre, l'influence de l'historien François-Xavier Garneau sera déterminante. Voyant le conflit des «races» comme le moteur de l'Histoire, Garneau insufflera à notre tradition littéraire un de ses principaux courants, «mettant en opposition radicale et permanente les Canadiens et les Anglais, [refusant] de voir tous les éléments de coopération entre les deux races».

À cette attitude, est venue s'ajouter l'influence de l'ultramontanisme religieux, selon lequel le destin des Canadiens-français est d'être catholiques, ruraux et traditionnels. «La société ultramontaine devait nécessairement écarter l'Anglais: c'est l'Anglais, protestant, qui empêchait la société ultramontaine de réaliser pleinement son idéal de l'union de l'Église et de l'État, sous la gouvernance morale de l'Église. La société ultramontaine pouvait, cependant, se reconstituer substantiellement en dehors de l'État, pourvu qu'on exclue l'Anglais».

Au vingtième siècle, le principal disciple de Garneau sera l'abbé Lionel Groulx, qui adopte l'idée du conflit des races pour expliquer l'histoire du Canada. «Mais Garneau n'était pas raciste; Groulx le sera. Groulx fondera sa conception même de l'Histoire sur le racisme, sur la notion que les races ne doivent pas vivre ensemble, s'interpénétrer». On voit dès lors poindre la genèse du mouvement séparatiste.

Dans les années soixante, la classe intellectuelle renie ses vieux maîtres catholiques pour rendre un culte à de nouvelles idoles: Albert Memmi, Frantz Fanon et Jean-Paul Sartre - tous des partisans de la doctrine de l'aliénation coloniale. Dorénavant, la nouvelle consigne pour bon nombre de nos intellectuels est catégorique: les Québécois sont des colonisés, des «Nègres blancs», même s'ils ne se conforment pas tous au portrait mythique du colonisé - celui qui, selon Memmi, crève presque toujours de faim, souffre chroniquement de maladies graves, ne jouit d'aucune protection des lois, ne peut utiliser sa langue dans la vie privée, et n'a accès à aucune littérature. «Au Québec, exactement le contraire se produit». À titre

Cité libre rencontre ses lecteurs le jeudi 13 février 1992, à 17h30.

Au cours du dîner, on aura l'occasion d'entendre un bref exposé sur le sujet suivant :

Le traître et le juif : les deux figures centrales du nationalisme d'extrême-droite dans la province de Québec, de 1929 à 1939

par ESTHER DELISLE

Retenez vos places aujourd'hui même en téléphonant à Michèle Miville-Dechêne : (514) 526-0130.

d'exemple, le poète Fernand Ouellette, lui, «se croit colonisé parce qu'il doit voir et entendre des mots d'anglais à Montréal. Il trouve la situation «tragique». Les Québécois vivent avec une plaie ouverte».

Au moment même où les intellectuels s'amusent à proclamer que le Québec doit chasser le colonisateur, on voit apparaître, conséquence directe de la pensée dominante, le mouvement séparatiste. Dans sa forme la plus radicale, l'indépendantisme se traduit par les bombes et le terrorisme du FLQ. Heureusement, cette tendance est rapidement battue en brèche, et le séparatisme se donne une forme démocratique.

Selon Johnson cependant, la mystification continue et, suite à l'accession au pouvoir du P.Q., elle se transpose dans les politiques gouvernementales. Ainsi, l'auteur démontre que le livre blanc sur la langue française de Camille Laurin était d'une malhonnêteté intellectuelle consommée, proclamant à tort que l'anglais était la langue de travail pour 82% des Québécois. C'est d'ailleurs sur cette base que fut adopté la Loi 101, mesure qui supprima «le caractère officiel de l'anglais, statut qu'il avait depuis 200 ans». Finis les voeux pieux, on prend maintenant les moyens de chasser le serpent du Paradis. «En dix ans, de 1976 à 1986, 202,113 Anglais ont quitté le Québec: c'est 25,4% du nombre d'anglophones au Québec en 1976».

L'auteur révèle en outre, que la classe intellectuelle nationaliste a ré-écrit l'Histoire pour interpréter les résultats du référendum de 1980 et du rapatriement de la Constitution. Dans les deux cas, la chorale scande que Trudeau, le «vendu», nous a menti, nous a trahis, nous a isolés, pour enfin nous imposer une constitution. Ainsi, selon la pensée officielle, lorsque Mulroney a essayé de réparer le «coup de force» infligé à la province par Trudeau il a échoué en raison du refus du Canada anglais de nous reconnaître en tant que société distincte, nous humiliant encore une fois.

À l'évidence, le prisme de l'anglophobie doit voler en éclats pour que jaillisse la lumière sur l'existence de notre peuple et pour que sa mémoire cesse d'être hanté par les fantômes du passé.

Le livre de William Johnson est divisé en deux parties: une analyse de la littérature québécoise depuis 1840; et un examen des conséquences de la pensée dominante sur la politique depuis 30 ans. Or, le talon d'Achille de l'ouvrage tient à l'absence d'une synthèse ou d'un cadre théorique dès l'introduction. Cela aurait aidé le lecteur à mieux comprendre les liens entre la tradition littéraire et la politique contemporaine, et lui aurait permis de mieux situer le problème décrit par l'auteur. Malheureusement, nous devons attendre la conclusion pour qu'il nous dise que c'est pour découvrir ce qui biaisait la perception des intellectuels qu'il a écrit ce livre.

Cela étant dit, la documentation et la rigueur de l'analyse de William Johnson sont impressionnantes et ce livre offre une perspective à la fois révélatrice et originale de la tradition littéraire au Québec. En remontant aux sources de cette tradition il a réussi à repérer une tendance fâcheuse qui se répercute sur la politique d'aujourd'hui et qui risque de mener le Canada à l'éclatement.

Anglophobie: made in Québec
William Johnson
Éditions Stanké, Montréal, 1991
480 pages.

Au secours de notre mémoire courte

Gérard Pelletier

Un ouvrage universitaire authentique, quelle beauté ! J'ai souvent pesté, en moi-même, contre les écrits des savants professeurs: souvent prétentieux, ces livres et ces articles, presque toujours inaccessibles aux profanes et la plupart du temps rédigés dans un insupportable jargon.

Mais pas celui-ci.

Avec trente-cinq ans de retard (la thèse de doctorat à l'origine de ce livre remonte à 1956), le politologue Michael Oliver nous sert l'une des meilleures, peut-être même *la* meilleure étude jamais consacrée à l'évolution des idées sociales, au sein du nationalisme québécois, dans la première moitié du XXe siècle. Au contraire de l' *Anglophobie made in Québec* de William Johnson, qui tourne fréquemment au pamphlet et n'examine le plus souvent qu'un seul côté de la médaille, le travail de Michael Oliver expose, avec une sérénité exemplaire et une honnêteté scrupuleuse, l'histoire d'un débat passionné.

L'aspect le plus curieux de cet ouvrage, c'est qu'il se révèle fort utile à la compréhension du nationalisme québécois contemporain, comme s'il bénéficiait d'un recul à l'envers par rapport au temps présent ! Dans une sympathique préface, Michael Oliver s'explique. Pourquoi a-t-il attendu 35 ans pour livrer au public un essai aussi pertinent ? «Pour un tas de raisons dont la plupart sont reliées à l'évolution de mes priorités...» répond-il, ce qui ne nous instruit guère. Mais l'auteur enchaîne sur l'intention première qui a inspiré son étude, c'est-à-dire: «... montrer qu'il existait, dans les années 20 et 30, un embryon d'aile gauche au sein du nationalisme canadien-français, composé de gens pour qui la liberté et l'égalité figuraient en tête de liste de leurs objectifs politiques. Un tel effort me paraît valable aujourd'hui encore et le matériel rassemblé dans les pages qui suivent n'a jamais été étudié par qui que ce soit d'autre dans cette exacte perspective.»

Avec une rare élégance, l'auteur du *Passionate Debate* souligne lui-même dans sa préface qu'il s'est montré un bien mauvais prophète, en 1956, sur trois sujets en particulier:

«1) J'ai surestimé, écrit-il, l'influence que le catholicisme continuerait d'exercer sur la politique au Canada français;

2) Une meilleure adaptation du régime fédéral aux exigences d'un pays bilingue est survenue plus tôt qu'on ne pouvait le prévoir en prenant mon étude pour guide;

3) Je n'ai pas prévu la montée de l'*indépendantisme*, que tout le monde appelait encore le "séparatisme", bien qu'elle dût s'amorcer au début des années 60, soit tout juste une demi-décennie après que j'eus complété la rédaction de mon travail.»

Sur ces trois points, il est vrai, Michael Oliver s'est

trompé. Mais au fait, qui donc prévoyait, en 1956, les changements qui allaient chambouler nos attitudes religieuses ? Personne. Et l'avènement, au fédéral, d'une politique équitable dans le domaine des langues officielles ? (Personne. Aujourd'hui même, vingt ans plus tard, les nationalistes Québécois font encore mine d'en ignorer l'existence.) Et l'indépendantisme ? Il eût fallu, pour en prophétiser la montée en 1956, se souvenir que le nationalisme québécois est une fièvre obsidionale dont les flambées surgissent sans prévenir.

L'aspect le plus curieux de cet ouvrage, c'est qu'il se révèle fort utile à la compréhension du nationalisme québécois contemporain, comme s'il bénéficiait d'un recul à l'envers par rapport au temps présent !

Du reste, l'objet du *Passionate Debate* n'était pas de prédire le futur mais d'étudier le passé. Or, de cette tâche, l'auteur s'acquitte admirablement. Par exemple, je ne connais pas d'étude plus claire ni plus passionnante à lire que son analyse du nationalisme d'Henri Bourassa. Laurier avait un jour traité son collègue de «castor rouge», double qualificatif qui lui allait à merveille. Conservateur impénitent sur plusieurs points (v.g. la place des femmes dans la société, l'agriculturisme, etc.) Bourassa se montrait plus ouvert au Canada anglophone et au reste du monde que nos soi-disant nationalistes de gauche, soixante-dix ans plus tard. Il professait également, en matière économique, des opinions pas toujours réalistes mais certainement pas conservatrices.

C'est seulement avec l'*Action française* et l'abbé Groulx que le nationalisme tend à se replier sur le Québec et sur des positions carrément réactionnaires. À cause de certaines parentés (mais aussi de différences majeures) entre cette *Action française* canadienne, inspirée par l'abbé Groulx, et celle de Charles Maurras en France, Oliver s'attarde longuement sur ces deux formations et sur les réactions qu'elles ont provoquées dans leurs milieux respectifs. Il fait preuve d'une connaissance profonde des écrits de Lionel Groulx, Arthur Laurendeau, Antonio Perrault, Anatole Vanier et consorts. On sera peut-être étonné de constater, grâce à de très nombreuses citations, l'importance que les deux *Action française*, la parisienne et la québécoise, accordaient à la race comme fondement de la nation, et leur commune répulsion pour la démocratie, le suffrage universel, la souveraineté du peuple...

Il est intéressant de noter aussi, en France, le désaveu de Maurras par les Maritain, Mounier, Jean Lacroix, de même qu'au Canada celui d'André Laurendeau, François Hertel, Gérard Filion, Jacques Perrault, à l'égard du conservatisme de l'abbé Groulx et consorts. Le personnalisme français et la revue *Esprit* devaient trouver ici des répondants, dans les années 30, tout comme le mouvement de Maurras en avait trouvé dans les années 20. On ne peut rien comprendre au mouvement des idées dans notre pays, à cette époque, si l'on ne tient pas compte des influences européennes très fortes qui s'exercèrent au Canada pendant l'entre-deux-guerres, influence britannique au Canada anglophone et française chez nous.

Tout le monde le dit: nous avons la mémoire courte. Qui se souvient des échos fascistes répercutés jusqu'au Québec au cours des années 30 ? *The Passionate Debate* en rend un compte exact. Il montre que la réaction du nationalisme québécois à la montée du fascisme en Europe fut loin d'être unanime. Sur la gauche du panorama politique, on trouve la *Relève* inspirée de Maritain et l'*Action nationale* que, vers la fin de la décennie, le nouveau directeur André Laurendeau éloignera graduellement de la droite d'*Action française* ; de l'autre, non pas seulement le nazisme militant d'Adrien Arcand (que les nationalistes n'ont jamais reconnu comme l'un des leurs), mais aussi la *Nation* de Paul Bouchard qui chantait les mérites de Mussolini et voyait dans la démocratie parlementaire «la cause principale du malaise canadien-français.»

Un chapitre entier traite de «l'anti-sémitisme nationaliste» dont on a beaucoup parlé ces derniers mois. Et pour un Henri Bourassa qui, dès 1912, prononçait aux Communes un discours où il dénonçait l'antisémitisme en termes non équivoques, que de complicités plus ou moins ouvertes avec le sentiment anti-juif, que de déclarations et de plaisanteries antisémites dans les publications nationalistes de l'époque ! Ceux qui s'indignent de voir ces propos revenir aujourd'hui à la surface, dans des travaux historiques récents, devraient plutôt regretter que certains de leurs héros nationalistes n'aient jamais eu le courage de les rétracter publiquement.

Qui se souvient du corporatisme, organisation sociale que, sous l'influence du clergé et à l'instar de Mussolini, on tenait dans les années 30 pour le remède universel à tous les maux de nos sociétés ? Michael Oliver en traite avec sa minutie et son honnêteté habituelles. En dernière analyse, le plus précieux exemple que nous sert cet ouvrage, c'est sûrement le respect dont l'auteur fait preuve à l'égard des courants d'idées dont il parle, même ceux dont il était lui-même le plus éloigné. Dans sa préface déjà citée, il écrit: « Le nationalisme mérite une compréhension sympathique mais il n'en constitue pas moins, à mon avis, un credo tronqué et dangereux.»

Il faudrait sans doute, pour compléter mon compte-rendu, formuler des réserves sur quelques rares affirmations de l'auteur qui me paraissent pour le moins aventurées. Quand il explique par exemple: «Le milieu anglophone (au Canada) est séculier (laïque ?) et l'influence religieuse qui s'y exerce émane largement des Églises protestantes», comment ne pas lui objecter les premiers ministres albertains qui prêchaient encore, en 1956, leur *Bible Hour* à la radio, tous les dimanches, ou le ministre concussionnaire de Colombie britannique qui, dans les années 70, présidait des offices religieux, sous la tente, au centre même de Vancouver ? Ou encore, en énumérant les causes du centralisme fédéral de l'après-guerre, est-il sérieux d'omettre l'ambition des hauts fonctionnaires fédéraux soucieux d'élargir leur champ d'influence ?

Mais ce sont-là des vétilles. Comme le sont les fautes de français qui déparent le livre. Mais même dans un ouvrage de langue anglaise, imprimer page après page: Canada français<u>e</u>, État national<u>e</u> et État français<u>e</u>, ce n'est guère admissible, à Montréal, en <u>1991</u>. Toutefois, le reproche revient cette fois à l'éditeur plutôt qu'à l'auteur. ✎

The Passionate Debate
The social and political ideas of Quebec nationalism
MICHAEL OLIVER
Véhicule Press, Montréal, 1991

Un T-Shirt* «de collection»

• Sur fond blanc, le logo aux couleurs du premier numéro de *Cité libre*, nouvelle série.

• Tissu de qualité, 100% coton, 71/2 onces

• Double couture aux épaules

• Une seule grandeur: X-LARGE

Édition limitée à 75 exemplaires

Chaque T-Shirt est numéroté à la main de 1 à 75 (à l'encre de Chine) et les matrices sont détruites après tirage.

Une aubaine à 30 $.

(T.P.S. et frais d'expédition inclus)

SIMPLE COMME 1 2 3

1

Faites un chèque ou un mandat à *Cité libre*

2

Sur l'enveloppe écrire clairement votre nom et votre adresse, sans oublier le code postal



Postez le tout à: ***T-Shirt Cité libre***
3480, Prud'homme, Montréal
(Québec) H4A 3H4



Photo: Simon Beaulieu

Quand vous porterez votre T-Shirt *Cité libre*...vous serez sûr qu'il n'y en a que 74 autres dans le monde entier!

....

*En France, on préfère écrire tee-shirt, ce qui ne rend pas le mot plus français, bien qu'il soit déjà confortablement installé dans le Petit Robert avec drink, mixer, sweater et autres jeans. Voici ce qu'en dit M. Paul Robert: «Tee (-) Shirt ou T (-) SHIRT. n.m. (1950; mot anglo-amér.). T(ee) «T», et *shirt* «Chemise» [chemise en forme de T]. *Américanisme*. Sous-vêtement en coton à manches courtes, en forme de T (porté à l'origine par les joueurs de base-ball). Par ext. Maillot de coton, le plus souvent à manches courtes. «Cent mille «hippies», garçons et filles aux cheveux longs et aux tee-shirts constellés d'étranges déclarations...» (L'Express 17-7-1967).»

Le mot agace un peu Jacques Cellard, le chroniqueur du Monde. Dans *La Vie du langage*, publié à Paris en 1979, l'éminent linguiste écrit: «Tee-shirt devrait en bonne logique, s'écrire T. shirt. On ne lui voit pas de francisation directe possible: ticheurte ferait un peu *Zazie dans le métro*. On peut du moins suggérer (tous droits d'auteur réservés: il faut bien vivre !) un équivalent amusant: gaminet pour les jeunes gens, gaminette pour les demoiselles».

À ce jour, M. Cellard n'a pas touché beaucoup de droits d'auteur...

Un lecteur de *Cité libre* aurait-il une meilleure idée?

À L'OCCASION DE LA PARUTION DU NUMÉRO DE FÉVRIER

Cité libre RENCONTRE ses lecteurs

DATE
Le jeudi 13 février 1992

HEURE
À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais.
Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

LIEU
Restaurant Cathay
73, La Gauchetière Ouest (près Clark), Montréal (dans la rue piétonne)
Métro Place-d'Armes

MENU
Soupe au crabe et au maïs
Sumai (Kou tien à la vapeur)
Poulet à la Général Tao (Sechouan)
Boeuf aux champignons chinois (Canton)
Canard War Shu (Canton)
Riz blanc à la vapeur
«Fortune Cookies»
Thé chinois.

PRIX
20$ par personne;
10$ pour les étudiants et les chômeurs

RÉSERVATIONS
Téléphoner au plus tôt à Michèle Miville-Dechêne (514) 526-0130 (les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation)

Au cours du dîner, on aura l'occasion d'entendre un bref exposé sur le sujet suivant :

Le traître et le juif :
les deux figures centrales du nationalisme d'extrême-droite dans la province de Québec de 1929 à 1939.

par

ESTHER DELISLE

Qui a peur d'Esther Delisle? titrait *L'Actualité* en décembre dernier à propos de l'auteure de la thèse controversée en sciences politiques intitulée «Antisémitisme et nationalisme d'extrême-droite dans la province de Québec, 1929-1939.
Certainement pas les lecteurs de *Cité libre*!

Après l'exposé de notre invitée, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

L'invité de la prochaine rencontre du jeudi 12 mars

CHARLES TAYLOR
Philosophe, professeur titulaire à l'Université McGill

«Le malaise de la modernité»